

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **dix** du mois de **juillet**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures**, en session **ordinaire** sur le **site de La Passerelle** situé à **Pouzol**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 4 juillet 2025

Présents :

Membres Titulaires : MM. & Mme ANTUNES Fernand, BALY Franck, BARÉ Michaël, BERTIN Christine, BISCARAT Catherine, BLANC Sébastien, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, BROMONT André, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, CRISPYN Guillaume, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DESGEORGES Céline, DOSTREVIE Corinne, ESPAGNOL Alain, FABRE Jean-Louis, FRADIER Alain, GALTIER Jean-Michel, GARRACHON Annie, GAY Laetitia, GEORGES Denis, GRIVOTTE Jean-Michel, GUILLOT Sébastien, LEFOUR Maryse, LESCURE Bernard, MANUBY Didier, MEGE Isabelle, MUSELIER Jean-Pierre, PERRIN Julien, POUZADOUX Jean-Paul, RAFFIER Christian, RAYNAUD Dominique, ROGUET François, ROUGIER Laetitia, SCHIETTEKATTE Charles, SOULIER Gérard, VENEULT Gérard.

Membres suppléants avec voix délibérative : Mme BLOT-BOUCHE Chantal (suppléante de Mme PIEUCHOT-MONNET Chantal) et M. FAYE Philippe (suppléant de M. PORTE Jean-Luc).

Procurations : M. HARDOUIN Frédéric à M. BLANC Sébastien et Mme PERRET Delphine à M. GRIVOTTE Jean-Michel.

Absents/excusés : M. CANUTO Stéphane et M. MARTIN Roland.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de personnes présentes : 43

Nombre de suffrages exprimés : 45 dont 2 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme Catherine BISCARAT** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Ordre du jour

1. Services Fonctionnels - RH

1.1. Mise à jour du tableau des effectifs au 1er juillet 2025

2. Développement économique

2.1. Cahier des charges particulier de cession de terrain pour la vente à MTA Holding sur la ZAC de l'Aize 1

3. Transition écologique - Gémap

- 3.1. Récupération de la chaleur industrielle d'Aubert & Duval - Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur – Demande de subvention
- 3.2. Demande de subvention au titre du fonds Verts PCAET
- 3.3. Avis sur le projet de construction du parc éolien des Côtes de la Société ECCO (Energie Citoyenne en Combrailles) à Saint-Hilaire-la-Croix

4. Habitat / urbanisme

4.1. Plan Départemental de l'Habitat - PDH

5. Enfance-jeunesse

- 5.1. Marché N°2025-04 de transports des élèves de la communauté de communes vers les équipements intercommunaux

6. Culture / Tourisme

- 6.1. Tarifs Cinéma Intercommunal La Viouze à compter du 1er septembre 2025
6.2. Tarifs Salle de Spectacle La Passerelle à compter du 1er septembre 2025
6.3. Marché N°2025-06 Acquisition de matériel mobile Eclairage son et Lumière dans le cadre du projet « itinérance en Combrailles » - autorisation à signer le marché

7. Infrastructures – Voirie – Equipements sportifs

- 7.1. Amende de police 2025 : Aménagement de sécurité à Charbonnières-les-Vieilles- RD16 et RD19
7.2. Amende de police 2025 : Aménagement de sécurité à Saint-Georges-de-Mons- RD90
7.3. Amende de police 2025 : Aménagement de sécurité à Combronde
7.4. Création d'un pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint-Georges de Mons – Présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD)
7.5. Création d'un pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint-Georges de Mons – avenant n°1 pour fixation du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite au chiffrage APD
7.6. Tarifs Centre Aquatique Intercommunal à compter du 1er septembre 2025

8. Services fonctionnels – Finances

- 8.1. BUDGET Général – Décision modificative n°3-2025
8.2. BUDGET CINEMA – Décision modificative n°2-2025
8.3. BUDGET annexe Enfance jeunesse – Décision modificative n°2-2025
8.4. BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE – Décision modificative n°1-2025
8.5. BUDGET annexe Zones d'Activités Intercommunales – Décision modificative n°2-2025

9. Questions diverses

REPORT à l'ordre du jour

Vente d'un terrain sur la zone d'activités de la Varenne à l'entreprise Terrazur.

APPEL

Compte-rendu des délégations du Président

La liste des décisions a été envoyée en amont de la séance, en même temps que la note de présentation des dossiers. Aucune observation n'est faite.

DECISION DU PRESIDENT N°2025-171 FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE SANITAIRES – AIRE GENS DU VOYAGE – ARMODULE

Objet de la demande	Fourniture et la pose d'une porte pour les sanitaires du terrain temporaire des gens du voyage
Prestataire	ARMODULE
Adresse du prestataire	<i>ZI Ladoux – 10, Rue Orange – 63 118 CÉBAZAT</i>
Lieu d'action	Aire des gens du voyage
Montant HT	890,00 €
Montant TTC	1 068.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-172 REPARATION DESCENTE D'EAU PLUVIALE ET RACCORDEMENT A L'EGOUT – ANCIENNE EHPAD COMBRONDE – ETS LINDRON

Objet de la demande	Réparation d'une descente d'eau pluviale et raccordement à l'égout située sur la façade
Prestataire	LINDRON
Adresse du prestataire	<i>171 Avenue Etienne Clémentel 63460 Combronde</i>
Lieu d'action	Ancien EHPAD de Combronde
Montant HT	1 000.00 €
Montant TTC	1 100.00€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-173 ETUDE DE CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE – ZA LA VARENNE – ALPHA BTP

Objet de la demande	Caractérisation de zone humide pour la création d'une voie sur la zone d'activité de la Varenne
Prestataire	ALPHA BTP
Adresse du prestataire	<i>Parc d'activités du Cheix 12, rue Enrico-Fermi 63540 ROMAGNAT</i>
Lieu d'action	ZA la Varenne à Combronde
Montant HT	1200 Euros HT
Montant TTC	1440 Euros TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-174 TARIF SEJOUR ETE 2025 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

TARIF SEJOUR ETE 2025

Pour les 3 séjours aquatiques CE et CM et ado

Quotient familial (2)	Familles contribuables au sein de la communauté de Communes	Familles non contribuables au sein de la communauté de Communes
< 500 €	121 €	141 €
de 501 € à 750 €	135 €	155 €
de 751 € à 1000 €	145 €	175 €
de 1001 € à 1200 €	156 €	189 €
de 1201 € à 1350 €	167 €	200 €
de 1351 € à 1500€	172 €	205 €
de 1501€ à 1800 €	181 €	214 €

de 1801 € à 2250 €	191 €	224 €
> 2250 €	213 €	246 €

Séjour à Chouvigny

Quotient familial (2)	Familles contribuables au sein de la communauté de Communes	Familles non contribuables au sein de la communauté de Communes
< 500 €	75 €	95 €
de 501 € à 750 €	83 €	103 €
de 751 € à 1000 €	90 €	120 €
de 1001 € à 1200 €	97 €	130 €
de 1201 € à 1350 €	103 €	136 €
de 1351 € à 1500€	107 €	140 €
de 1501€ à 1800 €	112 €	145 €
de 1801 € à 2250 €	119 €	152 €
> 2250 €	132 €	165 €

Séjour libre

Quotient familial (2)	Familles contribuables au sein de la communauté de Communes	Familles non contribuables au sein de la communauté de Communes
< 500 €	60 €	80 €
de 501 € à 750 €	66 €	86 €
de 751 € à 1000 €	72 €	102 €
de 1001 € à 1200 €	77 €	110 €
de 1201 € à 1350 €	82 €	115 €
de 1351 € à 1500€	85 €	118 €
de 1501€ à 1800 €	89 €	122 €
de 1801 € à 2250 €	94 €	127 €
> 2250 €	105 €	138 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-175 ATTRIBUTION DE SUBVENTION ADEL - FP COLOR

Objet de la demande	Attribution de subvention fonds ADEL, pour l'opération de « <i>Fabrication et commercialisation de tableaux velours à colorier</i> ».
Lieu d'action	FP COLOR, représentée par Monsieur PEYRES
Adresse du prestataire	4 rue des petites varennnes – 63 460 combronde
Montant des dépenses retenues	50 675.00 €
Montant de la subvention	5 000.00 € (plafond maximum atteint)
Taux d'aide	10 %

DECISION DU PRESIDENT N°2025-176 EVACUATION DES ARCHIVES POUR DESTRUCTION ET RECYCLAGE – SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - INO

Objet de la demande	Evacuer les archives pour destruction et recyclage
Prestataire	INO RECYCLAGE SAS
Adresse du prestataire	<i>7 rue Gustave Eiffel – 63 360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Siège de la communauté de communes
Montant HT	702 Euros HT

DECISION DU PRESIDENT N°2025-177 POSE DE BLOCS EN BETON - COMBRONDE – SBC PREFA

Objet de la demande	Pose de blocs en béton sur la ZA de la Varenne à Combronde
Prestataire	SBC Prefa
Adresse du prestataire	<i>600 rue du lac –38 300 NIVOLAS VERMELLE</i>
Lieu d'action	ZA la Varenne à Combronde
Montant HT	1 225 Euros HT
Montant TTC	1 470 Euros TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-178 PRESENTATION ET INITIATION DE PRISE EN MAIN DE VEHICULES ELECTRIQUES – FESTIVAL DES POSSIBLES – ASSOCIATION FIT

Objet de la demande	Initiation à la conduite de véhicules électriques
Prestataire	Association FIT
Adresse du prestataire	<i>64, rue Lamartine 63000 CLERMONT-FERRAND</i>
Lieu d'action	Festival des Possibles
Montant HT	2000 €
Montant TTC	2000 € (TVA non applicable – art.293B du CGI)

DECISION DU PRESIDENT N°2025-179 REMPLACEMENT EVAPORATEUR CHAMBRE FROIDE BOF – CUISINE SAINT GEORGES DE MONS – SOLUTION PRO

Objet de la demande	Remplacement de l'évaporateur de la chambre froide BOF
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	<i>16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Cuisine Saint-Georges-De-Mons
Montant HT	2 660,95 €
Montant TTC	3 193.14 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-180 FLOCAGE VEHICULE ELECTRIQUE - RESTAURATION COLLECTIVE
– ALPHA B

Objet de la demande	Décor – flocage véhicule Renault Kangoo Van e-electric du service de restauration collective
Prestataire	AlphaB Signalétique
Adresse du prestataire	13 Avenue des Frères Lumière – 63100 CLERMONT-FERRAND
Lieu d'action	Cuisine centrale intercommunale - Combronde
Montant HT	605 €
Montant TTC	726 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-181 REMPLACEMENT ORDINATEUR FIXE - SERVICE FINANCES – XEFI

Objet de la demande	Remplacement d'un ordinateur fixe d'un agent du service « Finances »
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	11 allée evariste gallois – 63170 AUBIERE
Lieu d'action	Siège de la Communauté de communes
Montant HT	944.22 €
Montant TTC	1136.12 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-182 RESERVATION ANIMATION 2 PROJETS – SEPTEMBRE A
DECEMBRE 2025 – RPE MANZAT – ATELIER OZAMBRE

Objet de la demande	Réservation 2 ateliers, montage et animation de projet de septembre à décembre 2025
Prestataire	Atelier OZAMBRE
Adresse du prestataire	10 rue Gilbert Romme – 63200 RIOM
Lieu d'action	RPE MANZAT
Montant TTC	736,00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-183 ACHAT ROULETTES + PLATINE POUR CAISSON BLANCO –
CUISINE SAINT GEORGES DE MONS – SOLUTION PRO

Objet de la demande	Achat de roulettes et platine pour caisson blanco
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT
Lieu d'action	Cuisine Saint-Georges-De-Mons
Montant HT	886,92 €
Montant TTC	1 064.30 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-184 REPARATION ASCENSEUR – SIEGE DE MANZAT – ETS AUVERGNE ASCENSEUR

Objet de la demande	Changement onduleur ascenseur
Prestataire	AUVERGNE ASCENSEURS
Adresse du prestataire	<i>249, Avenue Blaise Pascal-ZI de Bombes-43700 ST GERMAIN LAPRADE</i>
Lieu d'action	Siège MANZAT
Montant HT	630.00 €
Montant TTC	756.00€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-185 ACHAT D'UN BUNGALOW SANITAIRES AIRE TEMPORAIRE DES GENS DU VOYAGE– AT OPTIMAT

Objet de la demande	Achat d'un bungalow sanitaire pour le terrain familial temporaire des gens du voyage
Prestataire	AT OPTIMAT
Adresse du prestataire	<i>7, Rue Jean Mermoz – 63 800 COURNON</i>
Lieu d'action	Aire des gens du voyage - Terrain familial temporaire
Montant HT	3 952.83 €
Montant TTC	4 743.40 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-186 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – CHATEAU ROCHER – ADIS

Objet de la demande	Travaux d'entretien et de réparations supplémentaires
Prestataire	ADIS
Adresse du prestataire	<i>Route d'Aulnat – 63 510 MALINTRAT</i>
Lieu d'action	Château-Rocher
Montant HT	2 615.80 €
Montant TTC	3 138.96 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-187 SIGNALÉTIQUE EHPAD – NOUVEL EHPAD ANCIZES – SIGNAUX GIROD

Objet de la demande	Réalisation et fourniture de panneaux de signalisation directionnel pour l'EHPAD du LAC
Prestataire	SIGNAUX GIROD
Adresse du prestataire	<i>881 Route des fontaines – 39401 MOREZ</i>
Lieu d'action	EHPAD Du Lac
Montant HT	1 079.22 €
Montant TTC	1 295.06 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-188 FOURNITURE ET POSE D'UNE PALISSADE BOIS – CHATEAU ROCHER– JDL PAYSAGES

Objet de la demande	Fourniture et pose d'une palissade en bois
Prestataire	JDL PAYSAGES
Adresse du prestataire	<i>Lieu-dit Mathas – 63 440 MARCILLAT</i>
Lieu d'action	Château Rocher
Montant HT	6 670.81 €
Montant TTC	8 004.97 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-189 SPECTACLE - FESTIVAL DES POSSIBLES – ASSOCIATION MISS & VERSA

Objet de la demande	SPECTACLE GASHCA BOUM BOUM (spectacle déambulatoire et concert)
Prestataire	Association MISS & VERSA
Adresse du prestataire	<i>21, impasse de Mouet 63530 ENVAL</i>
Lieu d'action	Festival des possibles – Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	2 500 €
Montant TTC	2 500 € (l'association n'est pas assujettie à la TVA)

DECISION DU PRESIDENT N°2025-190 SPECTACLE - FESTIVAL DES POSSIBLES – BRESIL VOLCANIQUE

Objet de la demande	SPECTACLE A RODA DO LILI (concert)
Prestataire	Association BRESIL VOLCANIQUE
Adresse du prestataire	<i>Maison de quartier Saint-Jacques, rue Baudelaire 63000 Clermont-Ferrand</i>
Lieu d'action	Festival des possibles – Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	1 100 €
Montant TTC	1 100 € (l'association n'est pas assujettie à la TVA)

DECISION DU PRESIDENT N°2025-191 SPECTACLES & ANIMATIONS - FESTIVAL DES POSSIBLES – COLLECTIF RURAL DES ARTISTES EN COMBRAILLES

Objet de la demande	4 Spectacles et animations
Prestataire	Association COLLECTIF RURAL DES ARTISTES EN COMBRAILLES
Adresse du prestataire	<i>Maison des Combrailles, 2 place Gauvin 63390 ST-GERVAIS D'AUVERGNE</i>
Lieu d'action	Festival des possibles – Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	4 700 €
Montant TTC	4 700 € (l'association n'est pas assujettie à la TVA)

DECISION DU PRESIDENT N°2025-192 ANIMATIONS - FESTIVAL DES POSSIBLES – PLATEFORME DES MOBILITES

Objet de la demande	Animations thématiques sur la mobilité
Prestataire	Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme
Adresse du prestataire	<i>4 rue André Moinier 63000 CLERMONT-FERRAND</i>
Lieu d'action	Festival des Possibles - Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	600 €HT
Montant TTC	600 €TTC (la TVA ne s'applique pas)

DECISION DU PRESIDENT N°2025-192 ANIMATIONS - FESTIVAL DES POSSIBLES – PLATEFORME DES MOBILITES

Objet de la demande	Animations thématiques sur la mobilité
Prestataire	Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme
Adresse du prestataire	<i>4 rue André Moinier 63000 CLERMONT-FERRAND</i>
Lieu d'action	Festival des Possibles - Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	600 €HT
Montant TTC	600 €TTC (la TVA ne s'applique pas)

DECISION DU PRESIDENT N°2025-193 LOGICIEL ADOBE – SERVICE COMMUNICATION – ABICOM

Objet de la demande	Logiciel ADOBE, logiciel pour la communication
Prestataire	ABICOM
Adresse du prestataire	<i>10 allée Pierre de Fermat – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	Service communication
Montant HT	2087.76 €
Montant TTC	2505.31 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-194 AJOUT DE FONCTIONNALITE POUR ACCOMPAGNEMENT DU MODULE RSU – SERVICE RH – BERGER LEVRAULT Annule et remplace la décision du Président 2025-113

Objet de la demande	Modification de la commande pour l'acquisition de la fonction d'accompagnement du module RSU (rapport social unique) pour le logiciel RH. Ajout au devis précédent de la partie « Accompagnement » et « Paramétrage initial »
Prestataire	BERGER LEVRAULT
Adresse du prestataire	<i>64 rue Jean Rostand – 31 670 LABEGE</i>
Lieu d'action	Service Ressources Humaines
Montant HT	1 920.00 €
Montant TTC	2 304.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-195 REMPLACEMENT DE PLAQUE DE DESENFUMAGE-CENTRE AQUATIQUE - PMI

Objet de la demande	Remplacement de la plaque de désenfumage
Prestataire	PMI
Adresse du prestataire	<i>Chemin de lage – 63 700 DURMIGNAT</i>
Lieu d'action	Centre aquatique
Montant HT	979.00 €
Montant TTC	1 174.80 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-196 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A M XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Lutte contre la précarité énergétique » du PIG, Ressources Très modestes (Dossier 2024 avec date de dépôt le 01/01/2024)
Bénéficiaire	Monsieur xxx
Adresse du prestataire	<i>xxx – 63410 LOUBEYRAT</i>
Montant de la subvention	800 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-197 DEMONTAGE ET EVACUATION DE CEDRE – CINEMA – ELAGAGE ET TAILLE EN COMBRAILLES

Objet de la demande	Démontage et évacuation d'un cèdre sec
Prestataire	ELAGAGE ET TAILLE EN COMBRAILLES
Adresse du prestataire	<i>Chemin de comps – 63 770 LES ANCIZES</i>
Lieu d'action	Cinéma La Viouze
Montant HT	900.00 €
Montant TTC	1 080.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-198 FOURNITURE ET POSE FACADE COULISSANTE – MEDIATHEQUE RELAIS DE GIMEAUX – EURL LOPITAUX LECUYER

Objet de la demande	Fourniture et pose de façade coulissante avec fermeture par serrure à clef
Prestataire	EURL LOPITAUX LECUYER
Adresse du prestataire	<i>ZA Les Fayes – 63 330 PIONSAT</i>
Lieu d'action	Médiathèque relais de Gimeaux
Montant HT	5 376.00 €
Montant TTC	6 451.20 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-199 ABATTAGE DE 4 ARBRES ET ELAGAGE D'UN CEDRE – EHPAD DES ORCHIS – ETS ARVERNES PAYSAGE

Objet de la demande	Abattage de 4 arbres et élagage d'un cèdre
Prestataire	ARVERNES PAYSAGES
Adresse du prestataire	CHAZERON 63410 LOUBEYRAT
Lieu d'action	EHPAD DES ORCHIS
Montant HT	1 400 €
Montant TTC	1 680,00€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-200 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Lutte contre la précarité énergétique » du PIG, Ressources Très modestes (Dossier 2024 avec date de dépôt le 01/01/2024)
Bénéficiaire	Madame xxx
Adresse du prestataire	xxx – 63 440 CHAMPS
Montant de la subvention	800 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-201 REPARATION DU PONT BASCULE – COMBRONDE – ETS PRECIA MOLEN

Objet de la demande	Remplacement des trois batteries de l'onduleur
Prestataire	PRECIA MOLEN
Adresse du prestataire	14, RUE RENAUX ZI LA CHOMETTE 63800 COURNON
Lieu d'action	Pont bascule à Combronde
Montant HT	612.00 €
Montant TTC	734,40€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-202 SIGNALISATION VERTICALE – CENTRE AQUATIQUE – MIC SIGNALOC

Objet de la demande	Signalisation verticale extérieure suite aux aménagements réalisés et la création d'un nouveau parking et d'un circuit piéton sécurisé,
Prestataire	Mic Signaloc
Adresse du prestataire	2 Bis Avenue d'Aubière – BP 112 – 63803 Cournon d'Auvergne
Lieu d'action	Centre aquatique intercommunal – 63780 Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	1051,55 € HT
Montant TTC	1 261,86 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-203 SIGNALÉTIQUE ET MARQUAGES – CENTRE AQUATIQUE – MIC SIGNALOC

Objet de la demande	Compléter la signalétique verticale par de la signalisation et marquage adhésif pour faciliter la compréhension et le parcours piéton aux abords du Centre aquatique suite à la création d'un nouveau parking et d'un circuit piéton sécurisé,
Prestataire	Mic Signaloc
Adresse du prestataire	2 Bis Avenue d'Aubièrre – BP 112 – 63803 Cournon d'Auvergne
Lieu d'action	Centre aquatique intercommunal – 63780 Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	727,00 € HT
Montant TTC	871,40 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-204 DEPOT DE ZAENR SUR LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE – ENERGIES OUVERTES

Objet de la demande	Dépôt de ZAEnR sur le portail cartographique
Prestataire	Energies Ouvertes
Adresse du prestataire	7 rue Saint Conwoïon 35600 REDON
Lieu d'action	Territoire de Combrailles Sioule et Morge
Montant HT	1200,00 EUR
Montant TTC	1440,00 EUR

DECISION DU PRESIDENT N°2025-205 PRESTATION TRAITEUR – REPAS D'ETE ELUS COMMUNAUTAIRES – LE 1.2.3 (S.A.L.)

Objet de la demande	Repas d'été du Conseil communautaire du 10 juillet 2025
Prestataire	Le 1.2.3 (S.A.L) TRAITEUR
Adresse du prestataire	Lafayette, 63390 ESPINASSE
Lieu d'action	Le site de la PASSERELLE situé à POUZOL
Montant HT	1 655,75 €
Montant TTC	1 655,75 € (TVA non applicable – article 293B du CGI)

DECISION DU PRESIDENT N°2025-206 PRO LOGICIEL POUR DECLARATION DE TRAVAUX ET DICT – SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – SOGELINK

Objet de la demande	Pack pour déclaration de travaux et Dict dans le cadre du domaine public
Prestataire	SOGELINK
Adresse du prestataire	131 chemin du Bac à Traille – 69 300 CALUIRE ET CUIRE
Lieu d'action	Service du domaine public
Montant HT	2 655 €
Montant TTC	3 186.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-207 REMPLACEMENT PLAQUE SIGNALÉTIQUE – CHÂTEAU DES CAPPONI - ALPHAB

Objet de la demande	Remplacement de la plaque signalétique suite à une dégradation
Prestataire	Alpha-B signalétique
Adresse du prestataire	<i>13, Avenue des Frères Lumière – 63100 CLERMONT-FERRAND</i>
Lieu d'action	Château des Capponi
Montant HT	416,00 € HT
Montant TTC	499,20 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-208 POSE DE LA SIGNALÉTIQUE – CENTRE AQUATIQUE - PROBALIS

Objet de la demande	Pose de la signalétique
Prestataire	Probalis
Adresse du prestataire	<i>2 Bis Avenue d'Aubière – BP 112 – 63803 Cournon-d'Auvergne</i>
Lieu d'action	Centre aquatique intercommunal
Montant HT	1 167,50 € HT
Montant TTC	1 401,00 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-209 ANIMATION LASER GAME – ALSH BEAUREGARD VENDON – LGV ANIMATION

Objet de la demande	Prestation d'animation « laser-game » en plein air pour le 24 juillet 2025
Prestataire	LGV ANIMATION
Adresse du prestataire	<i>Route de Manson – 63122 Saint-Genès-Champanelle</i>
Lieu d'action	Alsh Beauregard Vendon
Montant TTC	593.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-210 SPECTACLE BIGOUDICOLIBRI – ALSH LES ANCIZES – ART VERNE PRODUCTIONS

Objet de la demande	Spectacle Bigoudicolibri du 19 août 2025
Prestataire	ART'VERNE PRODUCTIONS
Adresse du prestataire	<i>18 rue du Dr Chambige – 63430 PONT DU CHATEAU</i>
Lieu d'action	Alsh Les Ancizes
Montant HT	680.00 €
Montant TTC	717.40 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-211 ACHAT ORDINATEUR ET TABLETTES - SERVICE ENFANCE JEUNESSE – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'un ordinateur et de 4 tablettes
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 allée evariste gallois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	Service Enfance jeunesse
Montant HT	5 108.24 €
Montant TTC	6 135.29 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-212 INTERVENTION CREATION FRESQUE – 11 AU 14 AOUT 2025 – ALSH BEAUREGARD – MYLART

Objet de la demande	Intervention pour la création d'une fresque extérieure du 11 au 14 août 2025
Prestataire	MYLART
Adresse du prestataire	18 Grand rue – 63460 COMBRONDE
Lieu d'action	ALSH Beauregard-vendon
Montant TTC	600,00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-213 PRESTATION CONSEIL POUR RACCORDEMENT TELECOM – GYMNASSE MANZAT – ORANGE

Objet de la demande	Prestation conseil pour le raccordement télécom,
Prestataire	ORANGE
Adresse du prestataire	<i>Rue du baron geoffroy – 44151 ANCENIS ST GEREON</i>
Lieu d'action	Gymnase Manzat
Montant HT	1 094,00 €
Montant TTC	1 312,80 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-214 LICENCE OFFICE POUR ORDINATEUR ACCUEIL - MEDIATHEQUE COMBRONDE – XEFI

Objet de la demande	Acquisition d'une licence office pour l'ordinateur de l'accueil public
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	<i>11 allée evariste gallois – 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	Médiathèque Combronde
Montant HT	761.00 €
Montant TTC	913.20 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-215 REMPLACEMENT EVAPORATEUR ET DU COMPRESSEUR SUR CELLULE DE REFROIDISSEMENT A CHARIOT – CUISINE SAINT GEORGES DE MONS – SOLUTION PRO

Objet de la demande	Remplacement de l'évaporateur et du compresseur sur la cellule de refroidissement à chariot
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	<i>16 rue Pierre et Marie Curie – 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	Cuisine Saint-Georges-De-Mons
Montant HT	4 336.19 €
Montant TTC	5203.43 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-216 FOURNITURE D'UN CONTENEUR CHAUFFANT – RESTAURATION COLLECTIVE COMBRONDE – ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE

Objet de la demande	Acquisition d'un grand conteneur chauffant
Prestataire	ETS AUVERGNE DEGRE SERVICE
Adresse du prestataire	<i>Rue Fernand Forest</i>
Lieu d'action	Cuisine Combronde
Montant HT	747.50 €
Montant TTC	897.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-217 ANIMATION SCIENTIFIQUE – 10 ET 15 JUILLET 2025 – ALSH COMBRONDE – LES PETITS DEBROUILLARDS AURA

Objet de la demande	Animation scientifique des 10 et 15 juillet 2025
Prestataire	LES PETITS DEBROUILLARDS AURA
Adresse du prestataire	32 rue du Pont Naturel – 63000 CLERMONT FERRAND
Lieu d'action	ALSH COMBRONDE
Montant TTC	552,00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-218 CREATION D'UNE AVANT SCENE – CINEMA – EURL LOPITAUX LECUYER

Objet de la demande	Création d'une avant-scène à partir de la scène existante,
Prestataire	EURL LOPITAUX LECUYER
Adresse du prestataire	<i>ZA Les Fayes – 63 330 PIONSAT</i>
Lieu d'action	Cinéma La Viouze
Montant HT	7 900.00 €
Montant TTC	9 480.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-219 LECTURE SPECTACLE « A NOS AIEUX » – LA PASSERELLE – CIE L’ECLOSION

Objet de la demande	Animation de lecture spectacle « A nos aieux »
Prestataire	CIE L’ECLOSION
Adresse du prestataire	<i>10, lotissement vers l’école – 01390 ST MARCEL</i>
Lieu d’action	La passerelle
Montant TTC	1 179.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-220 ACHAT DIVERS MATERIELS - CENTRE AQUATIQUE - LPC

Objet de la demande	Achat de divers matériel (radeau, panier, plaque antibruit, bain de soleil, barrière, perche, aspergeurs, bonnet, sangle, seau, marche, tendeur, etc ...)
Prestataire	LPC (LA PISCINE COLLECTIVE)
Adresse du prestataire	<i>43 rue des taillandiers - 72 800 LE LUDE</i>
Lieu d’action	Centre aquatique
Montant HT	2 106.20 €
Montant TTC	2 527.43 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-221 ACHAT GRILLE DE GOULOTTES - CENTRE AQUATIQUE - LPC

Objet de la demande	Achat des grilles pour les goulottes pour le contour du bassin d’apprentissage (25 mètres linéaires)
Prestataire	LPC (LA PISCINE COLLECTIVE)
Adresse du prestataire	<i>43 rue des taillandiers - 72 800 LE LUDE</i>
Lieu d’action	Centre aquatique
Montant HT	1 832.00 €
Montant TTC	2 198.40 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-222 AVENANT 1 – LOT 08 PLOMBERIE – GYMNASSE MANZAT – SAS DEGUY

Objet de la demande	Travaux supplémentaires pour raccordement et de créer un réseau provisoire en aérien, ainsi que la location d’une nacelle
Prestataire	SAS DEGUY
Adresse du prestataire	<i>30 RUE Julien Champclos – 63 370 LEMPDES</i>
Lieu d’action	Gymnase de Manzat
Montant Initial du Marché	155 604.25 € HT soit 186 725.10 € TTC
Avenant n°1	1 852.50 € HT soit 2 223.00 € TTC
Nouveau Montant du marché	157 456.75 € HT soit 188 948.10 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-223 AVENANT 1 – LOT 03 MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE – GYMNASSE MANZAT – POL AGRET SAS

Objet de la demande	Travaux supplémentaires pour dépose de châssis, de dépose sur mur rideau avec nacelle avec évacuation en déchetterie
Prestataire	POL AGRET SAS
Adresse du prestataire	<i>Avenue Jean mermoz – ZI Le brézet – 63 100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Gymnase de Manzat
Montant Initial du Marché	104 033.00 € HT soit 124 839.60 € TTC
Avenant n°1	5 110.00 € HT soit 6 132.00 € TTC
Nouveau Montant du marché	109 143.00 € HT soit 130 971.60 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-224 FOURNITURE ET INSTALLATION GACHE A RUPTURE – CHATEAU DES CAPPONI – MEULNET

Objet de la demande	Achat et installation d'une gâche électrique
Prestataire	MEULNET
Adresse du prestataire	<i>12, Rue, Joaquin Perez Carretero 63200 RIOM</i>
Lieu d'action	Château des CAPPONI
Montant HT	654,00 €
Montant TTC	784.80 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-225 ACHAT FILMS SOLAIRES – CANTINE YSSAC LA TOURETTE – DECO-TECH

Objet de la demande	Achat films solaires
Prestataire	DECO-TECH
Adresse du prestataire	<i>27 Rue Jules VERNE 63100CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Cantine YSSAC LA TOURETTE
Montant HT	1 026,56 € HT
Montant TTC	1 231,87€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-226 ACHAT FILMS SOLAIRES – CANTINE MONTCEL – DECO-TECH

Objet de la demande	Achat films solaires
Prestataire	DECO-TECH
Adresse du prestataire	<i>27 Rue Jules VERNE 63100CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Cantine MONTCEL
Montant HT	821,25 € HT
Montant TTC	985,50 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-227 ACHAT FILMS SOLAIRES – CANTINE COMBRONDE – DECO-TECH

Objet de la demande	Achat films solaires
Prestataire	DECO-TECH
Adresse du prestataire	<i>27 Rue Jules VERNE 63100CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Cantine COMBRONDE
Montant HT	1 075,50 € HT
Montant TTC	1 290,60€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-228 POSE DE 48 FILMS SOLAIRES – CANTINE YSSAC LA TOURETTE – L'ARTISAN DU VERRE C3D

Objet de la demande	Pose de 48 films solaires
Prestataire	L'ARTISAN DU VERRE C3D
Adresse du prestataire	<i>27 Rue Newton 63100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Cantine YSSAC LA TOURETTE
Montant HT	4 050,00 € HT
Montant TTC	4 860,00€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-229 POSE DE 20 FILMS SOLAIRES – CANTINE MONTCEL – L'ARTISAN DU VERRE C3D

Objet de la demande	Pose de 20 films solaires
Prestataire	L'ARTISAN DU VERRE C3D
Adresse du prestataire	<i>27 Rue Newton 63100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Cantine MONTCEL
Montant HT	1 170,00 € HT
Montant TTC	1 404,00€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-230 POSE DE 24 FILMS SOLAIRES – CANTINE COMBRONDE– L'ARTISAN DU VERRE C3D

Objet de la demande	Pose de 24 films solaires
Prestataire	L'ARTISAN DU VERRE C3D
Adresse du prestataire	<i>27 Rue Newton 63100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Cantine COMBRONDE
Montant HT	1 170,00 € HT
Montant TTC	1 404,00€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-231 FOURNITURE ET POSE D'UNE ALARME INTRUSION – ATELIERS INTERCOMMUNAUX DE COMBRONDE – VOLCOS

Objet de la demande	Fourniture et pose d'une alarme intrusion
Prestataire	VOLCOS
Adresse du prestataire	<i>1, rue Claude Danziger 63100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Ateliers intercommunaux de COMBRONDE
Montant HT	6 877,21 € HT
Montant TTC	8 252,65€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-232 FOURNITURE ET POSE D'UNE ALARME INTRUSION – CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL – VOLCOS

Objet de la demande	Fourniture et pose d'une alarme intrusion
Prestataire	VOLCOS
Adresse du prestataire	<i>1, rue Claude Danziger 63100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	Centre aquatique intercommunal – 63780 Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	7012,10 € HT
Montant TTC	8 414,52€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-233 FOURNITURE ET POSE D'UNE ALARME INTRUSION – LA PASSERELLE – VOLCOS

Objet de la demande	Fourniture et pose d'une alarme intrusion
Prestataire	VOLCOS
Adresse du prestataire	<i>1, rue Claude Danziger 63100 CLERMONT FERRAND</i>
Lieu d'action	La Passerelle POUZOL
Montant HT	7 268,52 € HT
Montant TTC	8 722,22€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-234 INSTALLATION D'UNE ALARME INTRUSION – CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL – MEULNET

Objet de la demande	Installation alarme intrusion
Prestataire	MEULNET
Adresse du prestataire	<i>12, rue Joaquim Carretero – 63 200 RIOM</i>
Lieu d'action	Centre aquatique intercommunal – 63780 Saint-Georges-de-Mons
Montant HT	11 068,00 € HT
Montant TTC	13 281,60€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-235 INSTALLATION D'UNE ALARME INTRUSION – ATELIERS INTERCOMMUNAUX DE COMBRONDE – MEULNET

Objet de la demande	Installation alarme intrusion
Prestataire	MEULNET
Adresse du prestataire	<i>12, rue Joaquim Carretero 63200 RIOM</i>
Lieu d'action	Ateliers intercommunaux de COMBRONDE
Montant HT	7 504,00 € HT
Montant TTC	9 004,80€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-236 INSTALLATION D'UNE ALARME INTRUSION – LA PASSERELLE – MEULNET

Objet de la demande	Installation alarme intrusion
Prestataire	MEULNET
Adresse du prestataire	<i>12, rue Joaquim Carretero 63200 RIOM</i>
Lieu d'action	La Passerelle POUZOL
Montant HT	8 035,00 € HT
Montant TTC	9 642,00€ TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-237 POSE DE LA SIGNALÉTIQUE – EHPAD DU LAC - PROBALIS

Objet de la demande	Pose de la signalétique
Prestataire	Probalis
Adresse du prestataire	<i>2 Bis Avenue d'Aubière – BP 112 – 63803 Cournon-d'Auvergne</i>
Lieu d'action	EHPAD DU LAC
Montant HT	1 831.00 € HT
Montant TTC	2 197.20 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-238 REPARATION AUTOLAVEUSE – GYMNASSE MANZAT – PERIE FRANCE

Objet de la demande	Réparation autolaveuse
Prestataire	PERIE FRANCE
Adresse du prestataire	<i>13 rue julien champclos 63370 LEMPDES</i>
Lieu d'action	GYMNASE MANZAT
Montant HT	898.68 €
Montant TTC	1078.42 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-239 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A M. XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	Monsieur xxx
Adresse du prestataire	63780 SAINT-GEORGES-DE-MONS
Montant de la subvention	783.24 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-240 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	Madame xxx
Adresse du prestataire	63460 COMBRONDE
Montant de la subvention	824.64 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-241 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	Madame xxx
Adresse du prestataire	63460 JOZERAND
Montant de la subvention	723 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-242 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A M. XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	Monsieur xxx
Adresse du prestataire	63770 LES ANCIZES-COMPS
Montant de la subvention	771.56 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-243 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A M. XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	Monsieur xxx
Adresse du prestataire	63780 QUEUILLE
Montant de la subvention	523.30 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-244 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « AUTONOMIE A LA PERSONNE » DU PACTE TERRITORIAL

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Autonomie à la personne » du Pacte Territorial, Ressources Très modestes
Bénéficiaire	Madame xxx
Adresse du prestataire	63780 SAINT-GEORGES-DE-MONS
Montant de la subvention	1 000.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-245 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Objet de la demande	Attribution de subvention, Volet « Lutte contre la précarité énergétique » du PIG, Ressources Très modestes (Dossier 2024 avec date de dépôt le 17/12/2024)
Bénéficiaire	Madame xxx
Adresse du prestataire	63440 POUZOL
Montant de la subvention	800 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-246 PRIVATISATION ET PRESTATION TRAITEUR – AFTERWORK – BRASSERIE NK

Objet de la demande	Privatisation du Brewpub, prestation traiteur, service et boissons inclus pour l’afterwork du 17 Juin 2025, pour 200 personnes.
Prestataire	BRASSERIE NK
Adresse du prestataire	ZA Champs Saint-Pierre – Rue du Puy de Montauray - 63460 TEILHEDE
Lieu d’action	Afterwork – Brasserie NK
Montant TTC	8 461,60 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-247 MAGAZINE INTERCOMMUNAL NUMERO 10 ET PROGRAMME FESTIVAL DES POSSIBLES – LA POSTE

Objet de la demande	Distribution du magazine intercommunal numéro 10 ainsi du programme de la 3 ^{ème} édition du festival des possibles
Prestataire	La Poste
Adresse du prestataire	DVE CLERMONT 1 RUE LOUIS RENON 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Lieu d’action	29 communes du territoire
Montant HT	3 031,44 €
Montant TTC	3 637,73 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-248 IMPRESSION MAGAZINE INTERCOMMUNAL NUMERO 10 ET PROGRAMME FESTIVAL DES POSSIBLES – DECOMBAT

Objet de la demande	Impression 10 500 exemplaires du magazine intercommunal numéro 10 et 10 500 exemplaires du programme festival des possibles 3 ^{ème} édition
Prestataire	Decombat
Adresse du prestataire	25 rue Georges Charpak – Zone des Montels III BP49 - 63118 Cébazat
Lieu d'action	29 communes du territoire
Montant HT	4 191,00 €
Montant TTC	5 029,20 €

SERVICES FONCTIONNELS – Ressources Humaines

D202507001 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er juillet 2025

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, pour permettre l'adaptation des postes à l'activité des services.

Services Enfance Jeunesse et Restauration collective

Créations de postes

ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 30/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 23/35eme	Contrat permanent
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 14/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 32/35eme	Contrat permanent
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 25/35eme	Contrat permanent
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 1/35eme	Contrat permanent
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 16/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 23/35eme	Contrat permanent
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 10/35eme	Contrat permanent
RESTAURATION COLLECTIVE	Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal 1 ^è cl	POSTE A 31/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail

Suppressions de postes

ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 27/35eme	Démission
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 15/35eme	Licenciement inaptitude physique
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 12/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 13/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 33/35eme	Fin de contrat
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 27/35eme	Evolution du besoin /augmentation temps de travail
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 30/35eme	Fin de contrat
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 30/35eme	Evolution du besoin
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 26/35eme	Fin de contrat

Evolutions de postes

ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 30/35eme	Evolution du besoin
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 25/35eme	Evolution du besoin
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 35/35eme	Evolution du besoin
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 25/35eme	Evolution du besoin
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 18/35eme	Evolution du besoin

Par conséquent le tableau des effectifs de la Communauté de communes modifié en fonction devient le suivant :

Étiquettes de lignes	Somme de Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
AMENAGEMENT TERRITORIAL	5	5,00
Adjoint administratif principal 2è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Attaché	3	3,00
POSTE A 35/35eme	3	3,00
Ingénieur	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00

CDC- Pôle SF	32	30,89
Adjoint administratif	6	5,80
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 35/35eme	5	5,00
Adjoint administratif principal 1è cl	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Adjoint administratif principal 2è cl	4	4,00
POSTE A 35/35eme	4	4,00
Adjoint technique	5	4,86
POSTE A 30/35eme	1	0,86
POSTE A 35/35eme	4	4,00
Adjoint technique principal 2è cl	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Agent de maitrise	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Agent de maitrise principal	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Attaché	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Attaché principal	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Ingénieur principal	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Rédacteur	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Rédacteur principal 1è cl	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Rédacteur principal de 2è cl	2	1,23
POSTE A 35/35eme	1	1,00
POSTE A 8/35eme	1	0,23
Technicien	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
CULTURE	9	8,07
Adjoint du patrimoine principal 1è cl	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Adjoint du patrimoine principal 2è cl	2	1,57
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Adjoint technique	2	1,50
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Assistant de conservation du patrimoine principal 1 cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Attaché	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
ENFANCE JEUNESSE	67	51,42

Adjoint administratif principal 1^{er} cl	1	1,00
POSTE A 35/35 ^{eme}	1	1,00
Adjoint d'animation	45	32,13
POSTE A 13/35 ^{eme}	1	0,37
POSTE A 17.5/35 ^{eme}	1	0,50
POSTE A 18/35 ^{eme}	2	1,02
POSTE A 20/35 ^{eme}	1	0,57
POSTE A 24/35 ^{eme}	5	3,44
POSTE A 25/35 ^{eme}	6	4,26
POSTE A 27/35 ^{eme}	3	2,31
POSTE A 28/35 ^{eme}	3	2,40
POSTE A 29/35 ^{eme}	1	0,83
POSTE A 30/35 ^{eme}	3	2,58
POSTE A 32/35 ^{eme}	2	1,82
POSTE A 33/35 ^{eme}	1	0,94
POSTE A 35/35 ^{eme}	9	9,00
POSTE A 6/35 ^{eme}	1	0,17
POSTE A 23/35 ^{eme}	1	0,66
POSTE A 14/35 ^{eme}	1	0,40
POSTE A 3/35 ^{eme}	1	0,09
POSTE A 1/35 ^{eme}	1	0,03
POSTE A 16/35 ^{eme}	1	0,46
POSTE A 10/35 ^{eme}	1	0,28
Adjoint d'animation	1	0,66
POSTE A 23/35 ^{eme}	1	0,66
Adjoint d'animation principal 1^{er} cl	4	3,44
POSTE A 24/35 ^{eme}	1	0,69
POSTE A 30/35 ^{eme}	1	0,86
POSTE A 31/35 ^{eme}	1	0,89
POSTE A 35/35 ^{eme}	1	1,00
Adjoint d'animation principal 2^{ème} cl	8	7,49
POSTE A 27/35 ^{eme}	1	0,77
POSTE A 29/35 ^{eme}	1	0,83
POSTE A 31/35 ^{eme}	1	0,89
POSTE A 35/35 ^{eme}	5	5,00
Adjoint technique	1	0,69
POSTE A 24/35 ^{eme}	1	0,69
Adjoint technique principal 2^{ème} cl	1	0,51
POSTE A 18/35 ^{eme}	1	0,51
Agent social principal 1^{er} cl	1	1,00
POSTE A 35/35 ^{eme}	1	1,00
Animateur	1	1,00
POSTE A 35/35 ^{eme}	1	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	0,50
POSTE A 17.5/35 ^{eme}	1	0,50
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1,00
POSTE A 35/35 ^{eme}	1	1,00
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1,00
POSTE A 35/35 ^{eme}	1	1,00

Rédacteur principal 1è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS	9	8,41
Adjoint technique	2	1,41
POSTE A 17.5/35eme	1	0,50
POSTE A 32/35eme	1	0,91
Adjoint technique principal 1è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Agent de maitrise	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Educateur des APS principal 1è cl	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Educateur des APS principal 2è cl	1	1,00
POSTE A 35/35eme	1	1,00
Educateur territorial des APS	2	2,00
POSTE A 35/35eme	2	2,00
RESTAURATION COLLECTIVE	29	23,92
Adjoint d'animation principal 2è cl	1	0,86
POSTE A 30/35eme	1	0,86
Adjoint technique	12	9,63
POSTE A 13/35eme	1	0,37
POSTE A 20/35eme	1	0,57
POSTE A 24/35eme	1	0,69
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 35/35eme	6	6,00
POSTE A 11/35eme	1	0,31
Adjoint technique	1	0,80
POSTE A 28/35eme	1	0,80
Adjoint technique principal 1è cl	10	8,34
POSTE A 19/35eme	1	0,54
POSTE A 26/35eme	1	0,74
POSTE A 28/35eme	3	2,40
POSTE A 30/35eme	1	0,86
POSTE A 31/35eme	1	0,89
POSTE A 32/35eme	1	0,91
POSTE A 35/35eme	2	2,00
Adjoint technique principal 2è cl	5	4,29
POSTE A 17.25/35eme	1	0,49
POSTE A 28/35eme	1	0,80
POSTE A 35/35eme	3	3,00
Total général	151	127,71

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations, suppressions et évolution de postes, à partir du 1er juillet 2025, telles que définies ci-dessus,
- APPROUVE le tableau des effectifs.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

D202507002 Cahier des charges particulières de cession de terrain pour la vente à MTA Holding sur la ZAC de l'Aize 1

Le conseil a approuvé par délibération en date du 6 juin 2024 la vente à l'entreprise MTA de la parcelle YB 115 d'une surface de 9 100 m² située sur le Parc de l'Aize de Combronde.



Localisation de la parcelle YB 115

Compte tenu de leurs contraintes internes et de leur stratégie de développement, une dérogation au cahier des charges du Parc de l'Aize ZAC 1 doit être prévue :

Dérogation à l'article 6.2 portant sur le délai de démarrage des travaux de construction

L'article 6.2 du cahier des charges du parc de l'Aize ZAC 1, indique : « *Sauf stipulation contraire du compromis de vente et/ou de l'acte de vente, l'acquéreur devra démarrer les travaux de construction au plus tard six mois après que toutes les conditions suivantes sont satisfaites : levée de toutes les conditions suspensives et notamment de tout recours contre le permis de construire ; signature de l'acte de cession ; livraison par la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge des équipements nécessaires à la réalisation des chantiers dans les conditions fixées à l'article 10 des présentes.* »

Les dirigeants de la société MTA ont fait part à Combrailles Sioule et Morge de son souhait de modifier ce délai à 36 mois.

Dérogation à l'article 6.3 portant sur l'achèvement des travaux

L'article 6.3 du cahier des charges du parc de l'Aize ZAC 1, indique : « *6.3/ Achèvement des constructions*

Sauf stipulation contraire du compromis de vente et/ou l'acte de vente, l'acquéreur devra avoir achevé ses constructions dans un délai de trente mois à compter de la délivrance du permis de construire. »

Compte-tenu de la dérogation à l'article 6.2 sur le démarrage des travaux, il est également proposé de modifier le délai d'achèvement des travaux à 48 mois à compter de la signature de l'acte de vente.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le cahier des charges de cession de terrain (CCCT) établi pour la cession à MTA HOLDING de la parcelle YB 115 du Parc de l'Aize ZAC 1 de Combronde.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

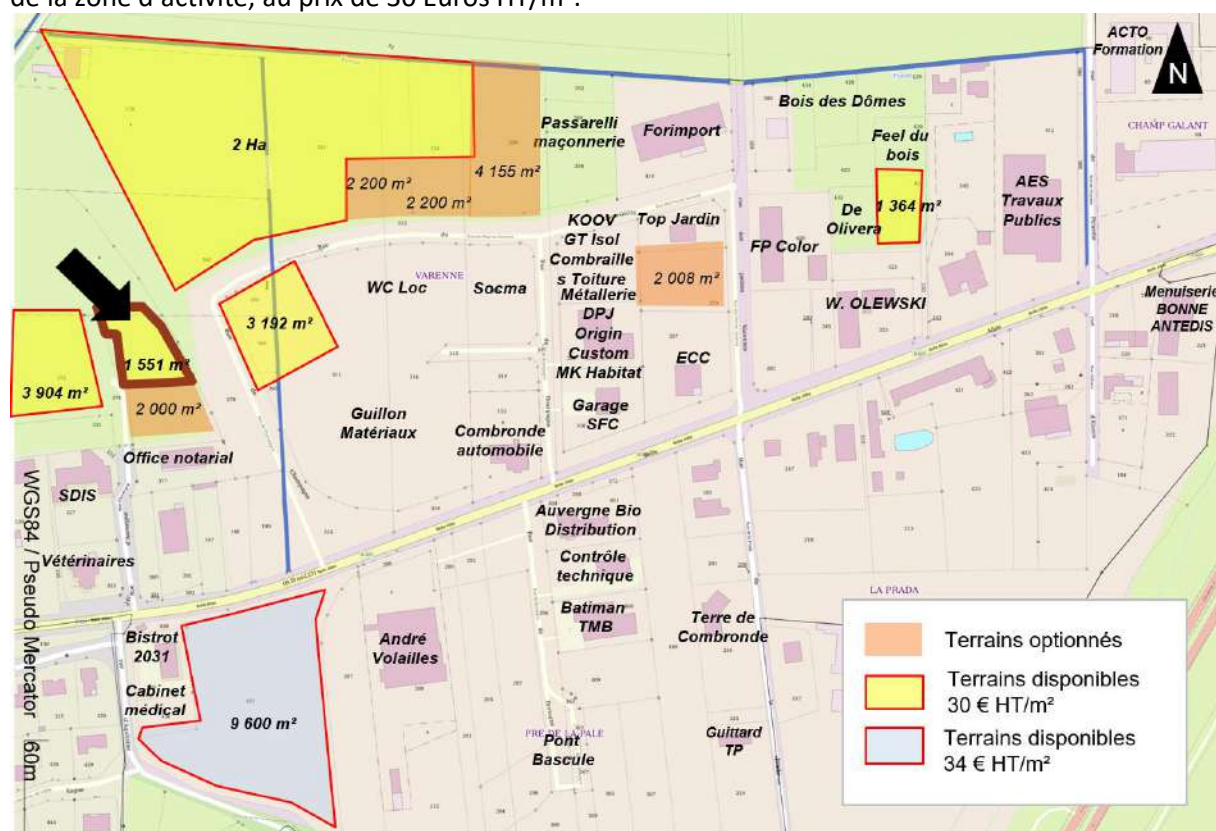
D202507003	Vente d'un terrain sur la zone d'activités de la Varenne à l'entreprise Terrazur
-------------------	---

Monsieur Matthieu PINEL, dirigeant de l'Atelier Terrazur, a sollicité la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge concernant un projet d'installation sur la zone de la Varenne à Combronde.

La SARL de plâtrerie peinture, façade et décoration souhaite acquérir le terrain en vue d'y installer son entreprise comptant 5 salariés.

Le projet consiste à construire un bâtiment d'environ 250 m² comprenant un entrepôt de stockage du matériel et des matériaux ainsi que des bureaux et des sanitaires.

L'entreprise a transmis à la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge une offre d'acquisition pour un lot d'une surface de 1 551 m² issue de la parcelle ZO 376 située sur la partie Est de la zone d'activité, au prix de 30 Euros HT/m².



Localisation du lot concerné par l'offre d'acquisition

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DONNE une suite favorable à la demande de M. Matthieu PINEL,
- DECIDE DE CEDER un terrain d'une superficie d'environ 1 551 m² (cette surface étant définitivement arrêtée après bornage du lot) à prendre dans la parcelle de terrain à bâtir cadastrées section ZO 376 suivant document d'arpentage à établir par un géomètre au frais du VENDEUR,
- FIXE le prix à 30 € HT / m² soit un prix de vente prévisionnel de 46 530 € HT à M. Matthieu PINEL ou à toute autre entité qu'il aura désigné,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer le compromis de vente,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer l'acte authentique de vente dès que les conditions seront réunies,
- AUTORISE le Président, ou le Vice-président délégué, à signer tous les actes à intervenir pour la vente des parcelles sus désignées.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

TRANSITION ECOLOGIQUE - GEMAPI

D202507004 Récupération de la chaleur industrielle d'Aubert & Duval - Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur – Demande de subvention

Par délibération en date du 6 juillet 2023, le conseil communautaire a adopté le budget global du projet d'études de la récupération de chaleur industrielle du site d'Aubert & Duval aux Ancizes-Comps afin de pouvoir alimenter les bâtiments proches via un réseau de chaleur.

Pour mémoire, le budget global ainsi décidé est de 59 000 € HT.

Une première étape a été réalisée avec le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2024. Le marché a été attribué à MANERGY (ex-SF2E) pour 9 550 € HT. Les prestations actuellement en cours dans le cadre de cette AMO sont les suivantes :

- Réaliser une première analyse de la situation et des données fournies en vue de la définition des solutions à étudier ;
- Assister la Communauté de communes dans le recrutement d'un ou plusieurs BET qui réalisera les études de faisabilité technico-économique des solutions envisageables (préparation des cahiers des charges, analyse des offres, interface avec les prestataires, interprétation des résultats...), sur les études 2 et 3 ;
- Réaliser l'interface entre les différents intervenants aux projets : communauté de communes CSM, Aubert et Duval, Eco-Tech Ceram, Conseil départemental et les collectivités concernées ;
- Réaliser une synthèse des études et formuler un avis éclairé afin de permettre à CSM de retenir la/les solution(s) la/les mieux adapté(es) et programmer leur(s) mise(s) en œuvre ;
- Réaliser les comptes-rendus des réunions, les éventuelles notes de demandes de précisions à l'attention des BET qui seront retenus, les notes d'analyse critique des différents rendus des études du ou des BET.

La seconde étape est de réaliser l'étude de faisabilité du réseau de chaleur qui viendra valoriser l'énergie potentiellement récupérée sur le site industriel d'Aubert & Duval. C'est l'objet de la présente délibération.

Les missions de cette étude de faisabilité réseau de chaleur sont les suivantes :

- Étudier les consommations de chaleur sur le territoire, et définir les prospects et zones propices à une mutualisation des outils de production de chaleur ;

- Renforcer les liens entre énergie, aménagement et construction (projets d'aménagements, PLUi, ...),
- Étudier les sources d'énergies renouvelables de proximité, en complément et/ou sécurisation de la chaleur industrielle récupérée ;
- Partager des visions prospectives de déploiement des réseaux sur le territoire,
- Aider à la décision sur les possibilités de déploiement.

Ces missions d'étude permettront de faire émerger un plan d'actions opérationnelles permettant de créer un réseau de chaleur en lien avec les objectifs de la collectivité et le contexte local.

Ce plan d'actions devra s'appuyer sur les aspects suivants :

- Potentiel énergétique des prospects et zones identifiés,
- Compétences et montages juridiques adéquats,
- Techniques,
- Compétitivité et bilan économique.

Le plan de financement de cette seconde étape inclut la tranche ferme (TF) dont l'objet est d'identifier l'opportunité de déploiement d'un réseau de chaleur sur un territoire et aboutira à la proposition de 3 scenarii, la tranche optionnelle (TO) dont l'objet sera d'étudier la faisabilité technico-économique et juridique du scénario retenu, et un jour supplémentaire (JS) de visite sur site, pour le total suivant :

Dépenses		Recettes	
Mission étude de faisabilité réseau de chaleur (TF+TO+JS)	17 450 €	Fonds Chaleur ADEME TE63 (70%)	14 658 €
TVA	3 490 €	Autofinancement (30%)	6 282 €
TOTAL TTC	20 940 €	TOTAL	20 940 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
- PRECISE que le marché avec le candidat retenu sera signé par délégation de compétence du conseil au Président (décision),
- AUTORISE le Président à déposer une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur – TE63.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Il est précisé que le prestataire retenu est INDDIGO.

M. Philippe FAYE s'inquiète des conséquences sur le long terme en cas de défaillance de l'industriel. Il prend pour exemple des projets similaires situés dans le département de la Savoie où les usines ont diminué leur production voire ont fermées. Dès lors le réseau de chaleur ne pouvait plus fonctionner.

M. Grégory BONNET, Vice-Président, précise que des engagements contractuels solides seront signés avec des garanties d'indemnisation le cas échéant.

M. Gérard VENEULT estime que c'est un beau projet, ambitieux et vertueux.

D202507005 Demande de subvention au titre du fonds Verts PCAET

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

En 2025, le Fonds vert se dote de nouvelles mesures. Il permet notamment de financer directement en 2025 les actions inscrites dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) adoptés par les intercommunalités.

Les actions éligibles devront être engagées avant le 1er novembre 2025 et réalisées dans un délai de 2 ans à dater de la notification.

Parmi les actions du PCAET de Combrailles, Sioule et Morge, celles qui répondent à ces exigences sont les suivantes :

- L'étude sur le secteur et les filières de production de matériaux et produits biosourcés dans la construction (fiche 3 du PCAET) ;
- La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique pour les 3 EHPAD intercommunaux (fiche 6 du PCAET) ;
- La réalisation et la diffusion d'un guide des bonnes pratiques à l'usage des habitants (action transversale du PCAET) ;
- L'organisation de la 3^{ème} édition du festival des Possibles (action transversale du PCAET) ;
- La mission complémentaire de définition des zones d'accélération pour le développement des énergies recouvrables (fiche 15 du PCAET).

Le tableau de programmation est le suivant :

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Budget de l'action	Fonds vert sollicité	
étude sur le secteur et les filières de production des matériaux et produits biosourcés dans la construction	CC combrailles, sioule et morge	26 000,00 €	80%	20 800,00 €
AMO Etude CPE pour les 3 EHPAD	CIAS combrailles, sioule et morge	40 025,00 €	80%	32 020,00 €
réalisation / diffusion d'un guide des bonnes pratiques (n°1 et n°2)	CC combrailles, sioule et morge	10 000,00 €	80%	8 000,00 €
Festival des Possibles 2025	CC combrailles, sioule et morge	20 000,00 €	80%	16 000,00 €
Complément de définition des ZAEnR - phase 2 - accompagnement cartographie BE	CC combrailles, sioule et morge	1 200,00 €	80%	960,00 €
		97 225 €		77 780 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des actions soumises au financement du Fonds Vert PCAET,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions au titre du Fonds Verts PCAET pour lesdites actions.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507006 Avis sur le projet de construction du parc éolien des Côtes de la Société ECCO

Par délibération en date du 25 février 2021, le conseil communautaire a adopté le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). La Communauté de Communes s'est notamment fixée l'objectif de

devenir « TEPOS » (Territoire à Énergie Positive) d'ici à 2050, c'est-à-dire de couvrir l'équivalent des consommations énergétiques du territoire par la production d'énergies renouvelables.

Le PCAET ambitionne ainsi une forte baisse des consommations énergétiques, - 40 %, et une très importante croissance des moyens de production.

L'objectif de production d'ENR est fixé à près de 440 GWh supplémentaires à horizon 2050, afin d'atteindre une production de près de 560 GWh, soit la mobilisation de 62% du potentiel supplémentaire identifié au sein du PCAET.

Parmi les actions prévues au PCAET, figurait la volonté d'organiser et planifier ce développement des EnR : être acteur et moteur plutôt que de subir le choix d'intervenants extérieurs au territoire.

Le 11 avril 2024, la Communauté de Communes a approuvé son Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SDENR+R). Celui-ci reconnaît notamment la nécessité de mobiliser la filière éolienne pour atteindre l'autonomie énergétique du territoire à horizon 2050. La collectivité s'est positionnée sur un développement intermédiaire de cette filière au regard de son potentiel. L'objectif défini pour 2030 est de réaliser 2 projets éoliens sur le territoire, pour un total d'une dizaine d'éolienne représentant une production d'environ 62 GWh.

Cet objectif de production, raisonnable et réaliste, répond également aux enjeux paysagers du territoire. Par une planification territoriale, la Communauté de Communes souhaite parvenir à une intégration paysagère équilibrée, en assurant le développement de projets de taille modeste (quelques mats) dans des emplacements pertinents.

Ces emplacements ont notamment été définis à travers la mise en œuvre de la loi APER de 2023 et la détermination des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEEnR). Pour l'éolien, des parcelles ont été identifiées à Saint-Hilaire-la-Croix et intégrées à la cartographie des ZAEEnR arrêté dans le Puy-de-Dôme le 25/03/2025.

Le projet du parc éolien des Côtes d'ECCO à Saint-Hilaire-la-Croix

Le PCAET prévoit aussi de favoriser et soutenir l'émergence d'initiatives citoyennes de production d'EnR qui participent à l'atteinte des objectifs de production du territoire, à son animation et à l'acceptabilité des projets. Combrailles Sioule et Morge a donc fait par délibération adoptée à l'unanimité le 11 Juillet 2024 d'acquiescer, comme bon nombre de citoyens et les communes de Saint-Hilaire-la-Croix et Montcel, des parts dans la SCIC SAS ECCO.

Cette structure coopérative porte un projet éolien citoyen sur la commune de Saint-Hilaire-la-Croix. Il a été développé en concertation avec les habitants, les collectivités et les services de l'État.

Il prévoit l'implantation de 3 éoliennes d'une puissance d'environ 12 MWh, produisant annuellement environ 22GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de près de 10 000 foyers (hors chauffage). Ce parc, d'une production 22 GWh/ an, permettrait de remplir plus de 30 % de l'objectif 2030 fixé dans le SDENR+R sur la partie éolien à 62 Gwh).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été jugé recevable par les services de l'État le 28 avril 2025, il est entré en phase d'instruction et il est soumis à une consultation publique.

Dans ce cadre, la communauté de communes, comme les communes situées à moins de 6 kilomètres dudit projet, est sollicitée pour exprimer un avis.

Au regard de la démarche de concertation et de co-construction avec les acteurs du territoire qui a caractérisé le développement de ce projet, au regard du fait que ce projet concourt amplement à remplir les objectifs de production d'EnR définis par l'EPCI, au regard de la participation de Combrailles, Sioule et Morge à la société de projet et à son actionnariat, au regard de la cartographie des Zones d'Accélération Enr arrêtée par l'Etat en date du 25 mars 2025,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- REND un avis FAVORABLE dans le cadre de la consultation publique liée à l'instruction de l'autorisation environnementale du projet éolien des Côtes porté par la société ECCO à Saint-Hilaire-la-Croix.

Pour : 19

Contre : 9

Abstention : 15

M. Grégory BONNET et M. Gérard VENEULT n'ont pas pris part au vote.

M. Bernard LESCURE souhaite informer l'assemblée que le conseil municipal de la commune de Marcillat s'est réuni le 2 juillet 2025 et n'a pas souhaité émettre d'avis sur ce projet. En conséquence, il s'abstiendra sur le vote en conseil communautaire.

M. Alain ESPAGNOL, souhaite savoir si M. le Préfet du Puy-de-Dôme va prendre en compte les doléances des agriculteurs. Il indique ne pas connaître d'agriculteur de la commune de Saint-Hilaire la Croix qui soit favorable au projet. M. Alain ESPAGNOL explique qu'il est favorable aux énergies renouvelables mais il pense que les choix doivent être plus judicieux. Il s'inquiète du devenir des agriculteurs vis-à-vis de l'impact des éoliennes sur la santé des animaux.

Le Président indique qu'une commission d'enquête a été constituée pour mener la consultation publique. Il faut encourager les agricultures à s'exprimer pour "porter leurs paroles", leurs inquiétudes, leurs avis. A sa connaissance, il n'existe pas d'étude scientifique qui aurait démontré un impact négatif des éoliennes sur les animaux d'élevage.

M. André BROMONT précise que le projet lui fait peur, notamment au regard d'un article paru récemment dans le journal LA MONTAGNE qui questionne sur la dangerosité des parcs éoliens sur le bien-être animal et la perte d'animaux. Il souhaite soutenir les agriculteurs qui pourraient être impactés. D'autre part, il semblerait, toujours selon un article de presse, que certains ministres souhaiteraient arrêter le soutien aux énergies photovoltaïque et éolienne. Dans ce contexte, le projet reste-t-il d'actualité ?

Le Président rappelle qu'émettre un avis ne signifie pas donner l'autorisation de réaliser. En effet, l'autorisation ne sera donnée qu'à l'issue de la consultation publique et des conclusions et rapports remis par les commissaires. In fine, c'est le Préfet qui signera l'arrêté.

M. Sébastien BLANC explique qu'il a consulté le conseil municipal de la commune de LOUBEYRAT. Il rappelle au préalable que la commune est sensible au développement des énergies renouvelables, et que la commune a mis en place « une aide au PV » pour les habitants de la commune afin d'inciter au développement de panneaux photovoltaïques en toiture. En début du mandat, en 2020, la commune avait mandaté l'association Combrailles Durables et la Compagnie Nationale du Rhône pour être accompagnée afin d'étudier la faisabilité d'un parc éolien. A la suite de cette démarche, la commune a été confrontée à une très forte opposition et aucun consensus n'a pu être trouvé. L'éolien reste un sujet clivant au niveau national et local. Aussi, 11 conseillers municipaux se sont déclarés défavorables au projet et un seul ne s'est pas prononcé. Même s'il est favorable au développement des énergies renouvelables, il reste de nombreuses objections psychologiques. Il votera donc contre cette délibération ainsi que M HARDOUIN (pouvoir).

M. Philippe FAYE informe que ce dossier a été exposé au conseil municipal de la commune de JOZERAND car le parc éolien est en périphérie du projet. La majorité du conseil n'a pas souhaité se prononcer. M. Philippe FAYE indique qu'il s'abstiendra également conformément à l'avis du conseil municipal.

M. Olivier COUCHARD, demande pourquoi les élus communautaires n'attendent pas le résultat des études pour se prononcer. Le Président rappelle que c'est la procédure : en effet, les communes qui sont dans un rayon de 6kms du parc éolien doivent émettre un avis, tout comme le conseil communautaire. Ces avis doivent être rendus impérativement avant le 16 septembre 2025.

D202507007 Plan Départemental de l'Habitat - PDH

Depuis bientôt 20 ans, le Département est engagé dans une politique de l'habitat et du logement volontariste, en faveur de tous les Puydomois. La Charte de l'habitat, mise en œuvre en 2007, constituait le premier document cadre de la politique de l'habitat portée par le Département. Elle a été révisée en décembre 2016.

La mise en œuvre du premier Schéma Départemental de l'Habitat (SDH), adopté le 24 septembre 2019, était un pas supplémentaire qui traduisait la volonté du Département d'inscrire son action en faveur de l'habitat dans la durée. Le schéma définit ainsi, pour la période 2019-2024, les orientations souhaitées par la collectivité ainsi que les actions qui sont déployées à l'échelle départementale et à l'échelle des EPCI.

Afin de franchir une nouvelle étape, le Département et l'État ont lancé une démarche d'élaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) qui viendra prendre la suite du schéma dès 2025.

La loi du 13 juillet 2006, portant engagement national pour le logement, prévoit l'élaboration d'un PDH dans chaque département afin d'assurer la cohérence entre les politiques d'habitat menées dans les territoires couverts par un programme local de l'habitat et celles menées dans le reste du département. Véritable feuille de route de la politique départementale de l'habitat pour les 6 années à venir, le PDH est élaboré conjointement par l'État et le Département, avec le concours des EPCI.

Les enjeux du PDH et la politique habitat de CSM

La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge a décidé de définir sa politique habitat autour de deux programmes :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les centre-bourgs des Ancizes-Comps, Combronde, Blot-l'Église, Manzat et Saint-Georges-de-Mons qui a pour but de massifier la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé en vue de revitaliser les centres-bourgs,
- Le « Pacte Territorial France Rénov' » qui couvre l'ensemble du reste du territoire et notamment les villages et lieux dit des 5 centre-bourg de l'OPAH.

Les enjeux du PDH sont en corrélation dans la politique habitat de Csm c'est-à-dire :

- **Affirmer la plus-value de l'échelle départementale en matière d'expérimentation et d'innovation** : L'objectif est de pouvoir appréhender autrement les méthodes de construction de l'habitat, les nouveaux types d'habitat, et de dépasser les normes et contraintes par l'expérimentation et le travail collectif.
- **Projeter la constitution d'un ensemblier de la rénovation** : Le bâti existant constitue un vivier incontournable de logements à mobiliser pour répondre aux besoins (lutte contre la vacance, constitution d'un ensemblier de la rénovation afin d'assembler les compétences des différents acteurs).
- **Favoriser la transversalité des politiques départementales de l'habitat en articulation avec celles des territoires** : Le PDH favorise la transversalité des politiques publiques départementales et l'articulation entre les échelles territoriales (lien avec le PDALHPD, le schéma des gens du voyage, les PLH, SCOT, etc.). Le PDH joue un rôle structurant dans l'aménagement du territoire et intègre la dimension liée à la vie de tous les jours de ses habitants (école, déplacement domicile-travail, emploi, etc.).
- **Accompagner les stratégies territoriales des EPCI en tant que partenaires essentiels du PDH** : Les EPCI jouent un rôle essentiel dans la définition et la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur les territoires. Le PDH met l'accent sur une gouvernance partagée avec les EPCI afin de favoriser la territorialisation du plan d'actions en lien avec les enjeux et besoins locaux.
- **Densifier et animer l'écosystème des acteurs de l'Habitat dans le Puy-de-Dôme** : Au regard du contexte et ses contraintes, la coopération est un point essentiel, permettant de s'appuyer sur l'offre de compétences existantes.

Le PDH

Le PDH du Puy-de-Dôme 2025-2030 se compose des documents suivants :

- **Un diagnostic du territoire** qui permet de faire ressortir les principaux enjeux du territoire, sur :
 - les dynamiques territoriales (démographie, organisation territoriale, socio-économie, transition énergétique, sobriété) ;
 - le logement (parc de logement, marché immobilier, parc privé, marché locatif, parc social public) ;
 - les publics et leurs besoins (les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les personnes en grande précarité, les gens du voyage).
- **Une stratégie départementale** qui définit les 4 grandes orientations du PDH et les 20 actions associées, comme suit :
 - Orientation 1 – Produire une offre nouvelle de logements afin de répondre aux besoins de tous les publics
 - *1.1 Produire une offre nouvelle de logements locatifs et en accession abordable*
 - *1.2 Développer de nouvelles formes d'habitat innovant*
 - *1.3 Poursuivre le déploiement d'une offre de logement accompagné / d'insertion*
 - *1.4 Développer une offre d'habitat inclusif pour les publics en perte d'autonomie*
 - *1.5 Renforcer l'accès au logement et assurer la fluidité des parcours résidentiels*
 - Orientation 2 – Amplifier la rénovation du parc de logements pour un habitat durable et décarboné
 - *2.1 Rénover et adapter le parc public et ou à vocation sociale*
 - *2.2 Rénover et adapter le parc privé*
 - *2.3 Accompagner la planification écologique*
 - *2.4 Sensibiliser aux enjeux de qualité architecturale et d'usages*
 - *2.5 Collaborer avec l'ensemble des acteurs du bâtiment pour produire un habitat frugal*
 - Orientation 3 – Mobiliser les outils de mutation et d'aménagement afin d'accompagner la revitalisation des territoires
 - *3.1 Concilier les politiques d'aménagement et d'habitat et faciliter les parcours résidentiels*
 - *3.2. Accompagner la revitalisation des centres-bourgs*
 - *3.3 Remobiliser les bâtis vacants / disponibles pour répondre aux besoins de logement*
 - *3.4 Encourager la mobilisation des outils de stratégies foncières*
 - *3.5 Monter en expertise en matière d'ingénierie financière et montages d'opérations*
 - Orientation 4 – Observer les dynamiques, renforcer le partenariat et agir collectivement pour l'habitat de demain
 - *4.1 Renforcer l'observation comme d'objectivation des besoins et un outil d'aide à la décision*
 - *4.2 Animer, piloter et évaluer le PDH*
 - *4.3 Instituer une gouvernance partagée avec les EPCI*
 - *4.4 Redonner sa place à l'utilisateur dans les politiques de l'habitat*
 - *4.5 Informer, former et communiquer*

- **Une stratégie territorialisée** qui permettra de décliner les actions du PDH au plus proche des réalités locales, grâce à la signature de protocoles territoriaux avec chacun des 14 EPCI : chaque protocole territorial permettra de prendre en compte les spécificités locales de chaque EPCI, avec une déclinaison d'actions spécifiques, parmi lesquelles pourra être identifiée une « action pépète », entendue comme une action forte et engageante pour le territoire, avec une dimension partenariale importante. Il peut s'agir d'une action nouvelle, ou déjà existante, ou émergente, qui mérite d'être mise en lumière et qui pourra jouer le rôle de valeur d'exemple pour d'autres territoires.

Le PDH comprend également en annexe un « livret de la parole des usagers » retraçant la concertation réalisée avec des usagers des dispositifs mais également les résultats des enquêtes de terrains réalisées auprès des agents du Département et des habitants de territoires urbains et ruraux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le Plan Départemental de l'Habitat (PDH).

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

ENFANCE - JEUNESSE

D202507008 Marché N°2025-04 de transports des élèves de la communauté de communes vers les équipements intercommunaux

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse (aides au transport des enfants pendant le temps scolaire) une consultation d'achat de prestations et de services en procédure adaptée sous la forme d'un marché à bons de commande a été lancée le 28/04/2025 pour les déplacements des écoles vers les différents équipements intercommunaux (piscine, cinéma, gymnases, école des sciences, La Passerelle....).

Le marché est d'une durée d'un an reconductible 3 fois.

La date limite de retour des offres était fixée au 10 Juin - 12h.

La consultation est divisée en 5 lots.

La date de prise d'effet du marché est le 01 septembre 2025.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 Juin 2025, propose d'attribuer les lots aux transporteurs suivants :

LOTS	INTITULES	ENTREPRISES TITULAIRES	MONTANT HT MAX/AN
N° 1	Transport des élèves des communes de Charbonnières-les-Vieilles, Loubeyrat, Manzat, Queuille, Saint-Angel et Vitrac vers les équipements communautaires.	NENOT INTERTOURISME	33 080€
N°2	Transport des élèves des communes des Ancizes-Comps et Saint Georges de Mons vers les équipements communautaires.	MEUNIER TOURISME	23 140€
N°3	Transport des élèves des communes de Beauregard-Vendon - Combronde + RPI Prompsat/Theilhède-Jozerand/Montcel - Champs/St Agoulin-Davayat/Chambaron-Yssac/Gimeaux vers les équipements communautaires.	MEUNIER TOURISME	15 825€
N°4	Transport des élèves des communes de RPI Blot/Pouzol/St Pardoux-Marcillat/ST Quintin vers les équipements communautaires	MEUNIER TOURISME	7 140€
N°5	Transport des élèves des communes de Combronde-BeauregardVendon-Davayat-Pouzol + RPI Blot/StPardoux-Gimeaux/Yssac- Prompsat/Theilhède-Champs/St Agoulin- Marcillat/St Quintin vers les piscines de Gannat, Saint Eloy les Mines et Saint – Georges de-Mons	MEUNIER TOURISME	24 080€

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises visées ci-dessus.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

M. Denis GEORGES, remarque que dans le marché de transport, il n'est pas fait référence au trajet vers la piscine de RIOM.

Le Président précise que le lot numéro 5 prévoit bien un prix unitaire de transport vers la piscine de RIOM (même si ce n'est pas noté dans le libellé du lot).

M. Denis GEORGES, Maire de Beauregard-Vendon annonce que les élèves continueront à aller au centre aquatique de la ville de RIOM. Le Président se réjouissait de la demande de l'école de Beauregard-Vendon de réintégrer le centre aquatique intercommunal située à Saint-Georges de Mons et trouve dommage que les habitants de CSM financent par l'impôt le fonctionnement d'un centre aquatique et que tous les enfants du territoire ne puissent pas en profiter.

D202507009 Tarifs Cinéma Intercommunal La Viouze à compter du 1er septembre 2025

La commission Culture s'est réunie le 11 juin 2025 afin de réfléchir aux modalités d'une augmentation tarifaire. Pour ce qui concerne le Cinéma La Viouze, la dernière évolution tarifaire date du 1^{er} septembre 2024.

Cette proposition de changement tarifaire est établie sur les principes suivants :

- Une augmentation de 1,70 % qui correspond à l'inflation 2025 (IPCH) est appliquée sur :
 - L'entrée adulte qui passe de 7 € à 7,10 €
 - L'entrée enfant qui passe de 4 € à 4,10 €
 - L'entrée tarif réduit qui passe de 5,60 € à 5,70 €
 - La carte d'abonnement de 11 entrées valable 1 an dont le prix est augmenté de 61 € à 62 €
- L'augmentation du tarif accompagnants scolaires de 2 € à 3 €
- Le maintien à l'identique
 - du tarif ALSH intercommunaux à 4 €
 - de l'ensemble des tarifs conventionnés : Printemps du cinéma à 5 €, Festival Téléràma à 3,50 €, écoles au cinéma à 2,50 €, collèges au cinéma à 2,80 €, Lycées et apprentis au cinéma à 3 €

La grille tarifaire serait la suivante :

	TYPES	Ancien tarif CSM	Nouveaux tarifs CSM
Entrée individuelle	Entrée adulte plein tarif	7 €	7,10 €
	Entrée tarif réduit (étudiants, lycéens, Demandeur d'emploi, minima sociaux)	5.60 €	5.70 €
	Entrée enfant moins de 14 ans	4.00 €	4.10 €
Carte Abonnement	Carte 11 entrées adulte (valable 1 an)	61 €	62 €
Animations	Printemps du Cinéma	5 €	5 €
	Entrée festival Téléràma	3.50 €	3.50 €
Structures Publiques	Dispositif "Ecoles au Cinéma"	2,50 €	2,50 €
	Dispositif "Collèges au Cinéma"	2,80 €	2,80 €
	Dispositif 'Apprentis et Lycées au Cinéma'	3 €	3 €
	Accompagnants scolaires adultes (hors dispositif école au cinéma)	2 €	3 €
	ALSH	4 €	4 €

Les modalités de tarification sur les bases de fréquentation 2024 permettrait une augmentation des recettes usagers d'environ 1 000 € par an.

Sur proposition de la commission et face aux nombreuses demandes d'usagers, le cinéma met en place une vente aux usagers de boissons non alcoolisées au prix de vente de 2 €. Cette vente sera intégrée à la régie pop-corn de l'établissement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs du Cinéma intercommunal La Viouze,

- APPLIQUE les nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2025,
- APPROUVE la vente de boissons non-alcoolisées au Cinéma La Viouze.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507010 Tarifs Salle de Spectacle La Passerelle à compter du 1er septembre 2025

La commission Culture s'est réunie le 11 juin 2025 afin de réfléchir aux modalités d'une augmentation des tarifs. Pour ce qui concerne la salle de spectacle La Passerelle à Pouzol, la dernière évolution tarifaire date du 1^{er} septembre 2024.

La proposition de changement tarifaire est établie sur les principes suivants :

- Une augmentation de 1.70 % correspondant à l'inflation est appliquée sur les entrées individuelles
- Les catégories de tarifs suivants resteraient inchangées
 - Le maintien du tarif scolaire enfant à 2 €
 - Le maintien du tarif ALSH intercommunaux à 4 €

La grille tarifaire serait la suivante :

	Catégorie de tarif	Anciens tarifs CSM	Nouveaux tarifs CSM
Entrée individuelle	Entrée adulte plein tarif	10 €	10.20 €
	Entrée tarif réduit (enfants, étudiants, lycéens, Demandeur d'emploi, minima sociaux,)	5 €	5.10 €
Structures Publiques	Accompagnateurs scolaires	2 €	2 €
	Scolaire Enfant	2 €	2 €
	ALSH	4 €	4 €

Les modalités de tarification sur les bases de fréquentation 2024 permettrait une augmentation des recettes usagers d'environ 32 € par an.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de la salle de spectacle La Passerelle,
- APPLIQUE les nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2025.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507011 Marché N°2025-06 Acquisition de matériel mobile Eclairage son et Lumière dans le cadre du projet « itinérance en Combrailles » - autorisation à signer le marché

Dans le cadre de la programmation culturelle annuelle en lien avec les services communautaires (cinéma La Viouze, Réseau de lecture Publique, Salle de spectacle La passerelle, Ecoles de musique) et les associations ou partenaires organisateurs de spectacles itinérants en Combrailles, un besoin de matériel technique son-lumière-régie-gradin se fait jour afin d'optimiser et développer sur le territoire les conditions d'accueils des usagers et des artistes pour des actions hors les murs.

En lien avec le Syndicat Mixte d'Aides au Développement des Combrailles dans le cadre du projet Comb'images 2026 - mise en place d'actions de médiations et de représentations de spectacles vivants en Combrailles dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle – un vaste plan d'actions doit permettre la réalisation d'une itinérance de spectacles sur les lieux patrimoniaux et culturels de la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » ainsi que sur des territoires de proximité.

De plus, outre l'utilisation de ce matériel dans le cadre des projets Comb'images, ce matériel technique et scénique pourra être utilisé par les équipements culturels de la communauté de communes, pour des spectacles mutualisés entre les partenaires associatifs, municipaux et intercommunaux.

Pour mettre en œuvre ces actions et ces animations, la communauté de communes souhaite acquérir plusieurs équipements culturels :

- 1. Achat de matériel scénique consistant à l'acquisition de découpes, pupitres, câbles, flight case, enceintes, adaptateurs, blocs multiprises, console numérique, boîtier scène, enrouleurs et pieds à treuil
- 2. Acquisition de gradins mobiles en mobilier bois démontable en 11 zones de 9 places pour une installation rapide en fonction du nombre de personnes en public
- 3. Contractualisation avec une compagnie afin de mettre en place 4 spectacles sur 2 journées de représentations hors les murs

Une consultation d'achat de matériel scénique en procédure adaptée a été lancée le 28 AVRIL 2025 pour le matériel cité au 1.

La date limite de retour des offres était fixée au 02 Juin - 12h.

La date de prise d'effet du marché est la date de notification.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 Juin 2025 propose d'attribuer le marché à la société JFM, sise à MOZAC au prix de 54 890 €HT (l'estimatif s'élevait à 64 024,36 € HT).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le marché d'achat de matériel scénique avec la société JFM pour un montant de 54 890 € HT.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

INFRASTRUCTURES – VOIRIE – EQUIPEMENTS SPORTIFS

D202507012 Amende de police 2025 : Aménagement de sécurité à Charbonnières-les-Vieilles- RD16 et RD19

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de Charbonnières-les-Vieilles souhaite réaliser, dans le cadre des amendes de police, un aménagement de sécurité sur les routes départementales n° 16 et n°19 classées « A » au schéma directeur du réseau routier départemental.

La commune souhaite aménager et sécuriser le carrefour entre la RD16 et la RD19 au centre du bourg suite à un test de giratoire réussi. En voici le détail :

Le projet consiste à l'élargissement du trottoir au droit de l'Eglise en enrobé blanc grenailé avec pose de bordures franchissables pour stationnement temporaire et création d'îlots d'espaces verts

Dans ces conditions, la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge », compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Charbonnières-les-Vieilles.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de Charbonnières-les-Vieilles peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant des travaux (€HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
Aménagement de sécurité RD227 Charbonnières-les-Vieilles	35 180,14 €	Département	7 500,00 €	21,32%
		CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	27 680,14 €	78,68%
TOTAL	35 180,14 €	TOTAL	35 180,14 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation sur la commune de Charbonnières-les-Vieilles,
- AUTORISE le Président à signer et déposer le dossier d'amende de police 2025 pour ce projet auprès des services du Département.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507013	Amende de police 2025 : Aménagement de sécurité à Saint-Georges-de-Mons - RD90
-------------------	---

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de Saint-Georges-de-Mons souhaite réaliser, dans le cadre des amendes de police, un aménagement de sécurité sur les routes départementales n° 90 classées « A » au schéma directeur du réseau routier départemental.

Dans le cadre des amendes de police, la commune souhaite réduire la vitesse des véhicules et créer un cheminement piéton sécuriser sur la RD90 qui traverse le village Les Richards.

Le projet comprend :

- La création d'un trottoir du côté pair pour diminuer visuellement la largeur de la route afin de diminuer la vitesse des véhicules et sécuriser les piétons.

Dans ces conditions, la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge », compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Saint-Georges-de-Mons.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de Saint-Georges-de-Mons peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant des travaux (€HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
Aménagement de sécurité RD 90 Saint-Georges-de-Mons	51 551,00 €	Département	7 500,00 €	14,55%
		CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	44 051,00 €	85,45%
TOTAL	51 551,00 €	TOTAL	51 551,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation sur la commune de Saint-Georges-de-Mons,
- AUTORISE le Président à signer et déposer le dossier d'amende de police 2025 pour ce projet auprès des services du Département.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507014 Amende de police 2025 : Aménagement de sécurité à Combronde

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de Combronde souhaite réaliser, dans le cadre des amendes de police, un aménagement de sécurité sur différentes voies communales.

Le projet consiste à :

- Opération 1 Le Bourg – rue du Onze Novembre : mise en sens unique de la rue dans le sens rue de la Libération vers la RD2144, pose de barrières anti-stationnement pour dégager la visibilité en sortie de rue, création d'un cheminement piéton avec séparateur de voie et marquage passage piéton.
- Opération 2 Le Bourg – rue Saint Genès : aménagement d'un cheminement piéton à double objectif, sécuriser les piétons et déporter les véhicules de l'angle d'un bâtiment. Celui-ci sera matérialisé par une bande de rive et des potelets à mémoire de forme (ou séparateurs de voie).
- Opération 3 Banson – route de Banson : aménagement d'un trottoir pour sécuriser le futur arrêt de bus.
- Opération 4 Le Bourg – rue Général Desaix : déplacement des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération d'environ 90m en direction de Combronde et pose d'un radar pédagogique sur mât fixe.
- Opération 5 Le Bourg – rue de Laschamps : aménagement d'un cheminement piéton avec séparateurs de voie, mise en sens unique et marquage passages piétons.

Dans ces conditions, la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge », compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Combronde.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de Combronde peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant des travaux (€HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
Aménagement de sécurité COMBRONDE	25 236,75 €	Département	7 500,00 €	29,72%
		CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	17 736,75 €	70,28%
TOTAL	25 236,75 €	TOTAL	25 236,75 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation sur la commune de Combronde,
- AUTORISE le Président à signer et déposer le dossier d'amende de police 2025 pour ce projet auprès des services du Département.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507015 Création d'un pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint-Georges de Mons

Dans le cadre du schéma directeur des sites d'accueil enfance jeunesse (ALSH), 3 sites ont été retenus pour assurer un maillage géographique des équipements communautaires sur le territoire :

- Un Pôle enfance jeunesse à Pouzol au sein du bâtiment « La Passerelle », dont les travaux sont terminés depuis mars 2022.
- Un Pôle enfance jeunesse à Beauregard Vendon, dont les travaux sont en cours depuis octobre 2024.
- Un Pôle enfance jeunesse à Saint Georges de Mons, dont le marché de Maitrise d'œuvre a été attribué à SOHO Auvergne Architecture en novembre 2023 et actuellement en phases APD.

Le pôle enfance jeunesse à Saint-Georges de Mons est programmé sur un terrain proche de la piscine et des équipements sportifs : la parcelle BE 149 de 15 000 m².

Cette parcelle a été retenue pour le potentiel de son foncier, sa localisation et les équipements éducatifs et associatifs intergénérationnels à proximité.

Le futur pôle Enfance/Jeunesse pourra ainsi bénéficier d'une mutualisation des infrastructures de stationnement et d'une utilisation privilégiée des équipements sportifs à proximité.

Il sera dédié à l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 16 ans inclus, pendant les temps extra-scolaires et les vacances scolaires. Il pourra accueillir 130 enfants et 20 ados.

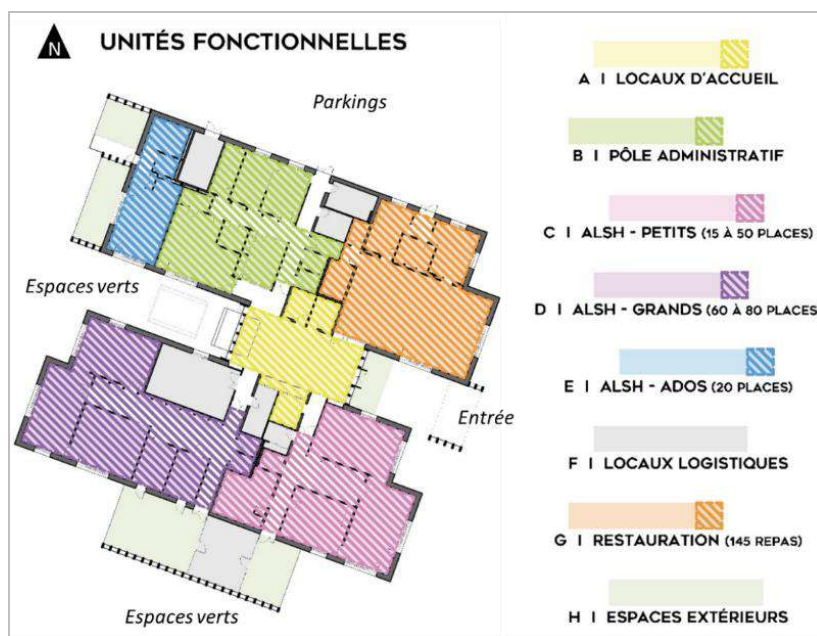
La surface totale du projet s'élève à 1 084,84 m².



Façade côté est, voie d'accès



Plan de situation du terrain retenu pour le projet



Organisation spatiale générale du projet

Les évolutions et précisions apportées en phase APD

Suite à la réunion de lancement en janvier 2024, SOHO architectures a finalisé l'Avant-Projet Sommaire en mai 2024 puis l'avant-projet définitif en décembre 2024.

Plusieurs études complémentaires ont été nécessaires pour valider le choix du système de chauffage (PAC, géothermie, chaufferie bois), de l'isolation (fibre de bois ou paille), ainsi que le dimensionnement de la centrale PV.

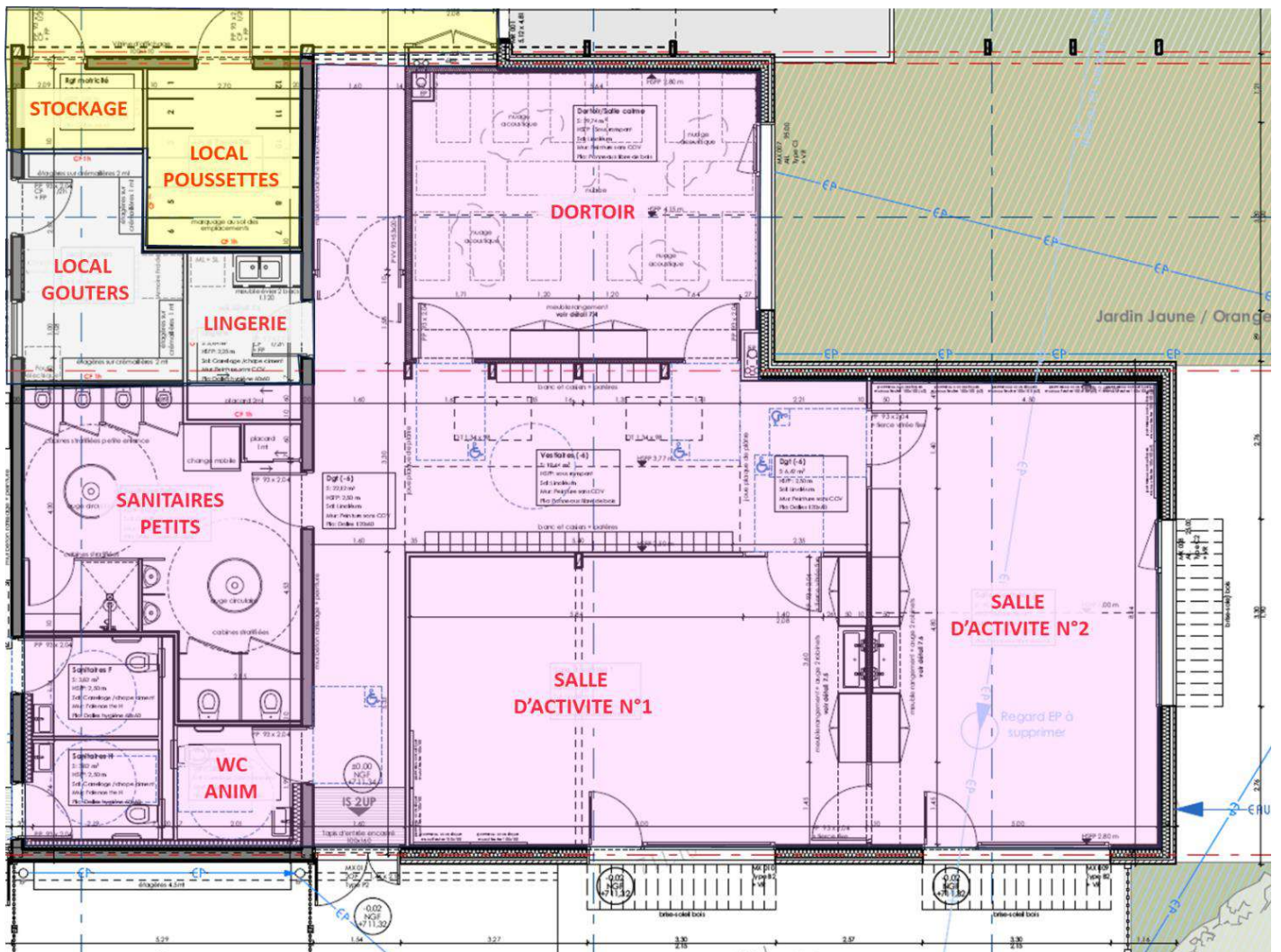
Quelques évolutions ont eu lieu sur le projet en lien avec les demandes de la Maitrise d'ouvrages (dernier COTECH le 25/03/25) :

- Les plafonds sous rampant dans les espaces communs et sanitaires sont réduits pour diminuer les volumes chauffés,
- Les brises soleil électriques ont été remplacés par des casquettes fixes en bois,
- L'ensemble des espaces extérieurs sont sécurisés avec une clôture
- L'isolation sera réalisée en fibre de bois telle que proposée en solution de base par la maitrise d'œuvre. L'isolation paille a été écartée après étude et compte tenu du surcoût engendré (+ 266 000 € HT) et du faible gain sur les consommations d'énergie (TRI trop long).

- Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur air/eau pouvant être utilisée en rafraîchissement l'été. Cette solution intègre la possibilité d'évolution vers un réseau de chaleur potentiel (cf. étude sur la récupération de la chaleur fatale d'Aubert et Duval).
- Le système de chauffage via plancher chauffant sera séparé en 4 zones :
 - Zone 1 : hall et administration (en jaune et vert sur les plans),
 - Zone 2 : espace petits et espace grands (en rose et violet sur les plans),
 - Zone 3 : restaurant et cuisine (en orange sur les plans),
 - Zone 4 : espace ados (en bleu sur les plans).

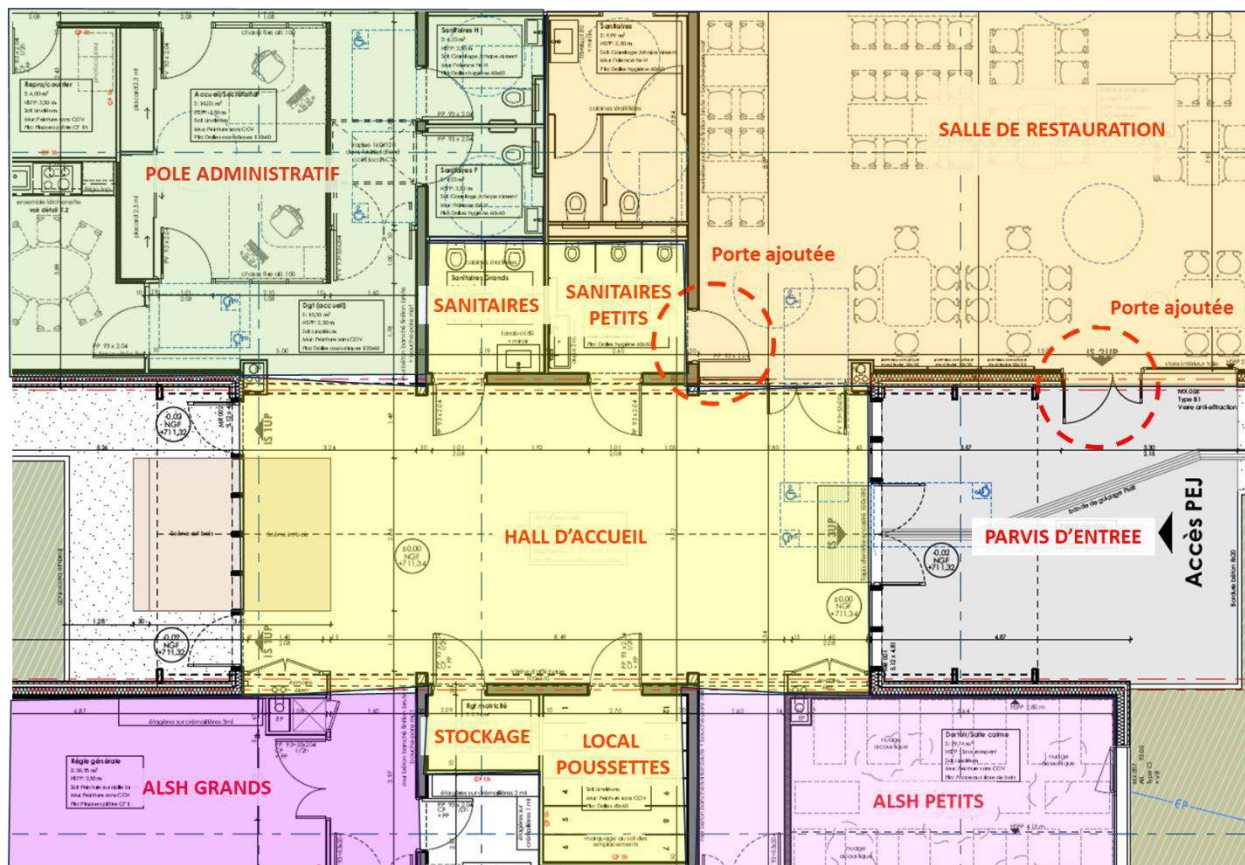
Ces 4 zones devront pouvoir fonctionner en totale autonomie les unes des autres avec un abaissement possible de température lorsqu'une zone n'est pas occupée.

- L'espace des moins de 6 ans a été modifié avec un repositionnement du dortoir coté entrée et le déplacement des sanitaires petits pour faciliter leur accès. La baie vitrée de la salle d'activité n°2 à l'est a été modifiée pour être sans accès vers l'extérieur. La lingerie a été légèrement réduite et les sanitaires du hall d'entrée supprimé pour laisser place à un local poussette.



L'espace des moins de 6 ans après modifications

- Les sanitaires à proximité de la salle de restauration ont été modifiés en sanitaire pour petits avec accès direct depuis la salle. Une porte a été ajoutée pour l'accès à l'espace restauration depuis le parvis d'entrée afin de rendre cet espace complètement indépendant.



L'espace du hall d'accueil et de l'espace restauration après modifications

Estimation APD

Le projet est estimé à 3 031 500,00 € HT (contre 2 683 168,00 € HT en phase concours), auxquels peuvent s'ajouter plusieurs options pour un total de 70 500 € HT :

- Jeux Extérieurs : 30 000 €
- Panneaux Photovoltaïques 9 kWc : 25 000 € (dimensionnement encore en cours d'ajustement)
- Paratonnerre : 9 500 €
- Scène Intérieure / Extérieure : 7 000 €

Dépôt du Permis de Construire

Une fois l'Avant-Projet Définitif validé, l'équipe de maîtrise d'œuvre sera en mesure de finaliser le permis de construire, qui pourra être déposé courant juillet en dématérialisé (5 mois d'instruction).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif,
- AUTORISE le Président à déposer le Permis de Construire,
- APPROUVE l'engagement de la phase PRO/DCE par la maîtrise d'œuvre.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président précise que le plan de financement n'est pas bouclé. Comme précisé lors du comité de pilotage, l'objectif est d'avoir un permis de construire accordé puis de solliciter les subventions en espérant que ce projet puisse élargir aux futurs contrats régionaux et départementaux.

M. Philippe FAYE indique que selon l'exposé des motifs, le chauffage semble être assuré grâce à une PAC par plancher chauffant et que le rafraîchissement soit assuré par la même PAC. Le

rafraîchissement sera-t-il également réalisé par la dalle car beaucoup moins performant ? Il considère qu'il est plus efficace de dissocier les deux.

Le Président indique que les précisions et justifications seront demandées au maître d'œuvre.

M. Jean-Paul POUZADOUX, Vice-Président, précise que le système de chauffage sera compatible avec le réseau de chaleur envisagé dans le cadre du projet « Chaleur fatale » avec l'entreprise Aubert et Duval.

M. Philippe FAYE, s'interroge sur l'intérêt des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment qui sera utilisée de manière discontinue et non permanente sur l'année, sachant que l'Etat encourage surtout à l'autoconsommation.

Le Président rappelle que pour l'instant la mise en place de ces panneaux est une simple option et que le bureau d'études est en train d'analyser l'opportunité technico-économique soit en autoconsommation / vente du surplus, soit en vente totale.

D202507016	Création d'un pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint-Georges de Mons – avenant n°1 pour fixation du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite au chiffrage APD
-------------------	--

Suite aux chiffrage APD du projet, il convient de réaliser un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la définition du forfait définitif de rémunération suite aux chiffrages APD selon les conditions fixées à l'article 4.1b du CCP par la formule : $F = F_p \times (0,30 + 0,70 C/Co)$ avec :

- F : forfait définitif
- F_p : forfait provisoire de rémunération 328 880 €
- C : montant du coût prévisionnel des travaux (stade APD) 3 031 500 € HT
- Co : montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux de 2 600 000 € HT

Le bilan financier de l'avenant se présente comme suit :

Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
328 880 €	+ 38 207, 00 €	367 087,00 € €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les honoraires définitifs de rémunération de la maîtrise d'œuvre du projet,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant N°1.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507017	Tarifs Centre Aquatique Intercommunal à compter du 1er septembre 2025
-------------------	--

La commission Sports va se réunir le 07 juillet 2025. Il va lui être proposé de réfléchir aux modalités de l'augmentation tarifaire. Les propositions qui vont lui être formulées sont les suivantes. Pour ce qui concerne le centre aquatique intercommunal, la dernière évolution tarifaire date du 1er septembre 2024.

Cette proposition de changement tarifaire est établie sur les principes suivants :

- Une augmentation de 1.7 % correspondant à l'inflation
- La gratuité pour les moins de 3 ans est conservée
- L'intégration dans la délibération de la redevance des MNS dans le cadre des leçons de natation

- Le maintien de la durée de validité des cartes à 1 an
- La gratuité pour les entrées moins de 3 ans, les entrées événementielles, les entrées visiteurs

Les modalités de tarification sur les bases de fréquentation 2024 permettrait une augmentation des recettes usagers d'environ 1 825 € par an. La grille tarifaire serait la suivante :

	<u>TYPES</u>	Tarif CSM	Tarif Hors CSM	Nouveaux tarifs CSM	Nouveaux tarifs Hors CSM
Entrée individuelle	Entrée adulte	3,80 €	5,00 €	3.90 €	5.10 €
	Entrée enfant	2,50 €	3,30 €	2.60 €	3.40 €
	Entrée étudiant / lycéen / demandeur emploi	2,50 €	3,30 €	2.60 €	3.40 €
	Entrée moins de 3 ans	Gratuit- €	Gratuit - €	Gratuit - €	- Gratuit €
	Entrée événementielle / visiteur	Gratuit - €	Gratuit - €	Gratuit - €	Gratuit €
Divers	Carte magnétique (hors entrée individuelle)	2,30 €	2,30 €	2.30 €	2.30 €
Carte Abonnement	Carte 10 entrées adulte (valable 1 an)	27,40 €	35,20 €	27.90 €	35.80 €
	Carte 10 entrées enfant (valable 1 an)	19,00 €	24,30 €	19.30 €	24.70 €
	Carte 10 entrées étudiant / Lycéen / demandeur emploi (valable 1 an)	19,70 €	25,20 €	20.00 €	25.60 €
	Carte nominative Abonnement Adulte 1 an - Accès illimité	134,10 €	161,60 €	136.40 €	164.30 €
	Carte nominative Abonnement Enfant 1 an - Accès illimité	92,30 €	109,90 €	93.90 €	111.80 €
Animations	Carte 10 séances BB Nageur (valable 1 an)	56,00 €	62,30 €	57.00 €	63.40 €
	Séance BB Nageur	6,00 €	7,00 €	6.10 €	7.10 €
	1 Animation Hors Aquabike	6,20 €	8,30 €	6.30 €	8.40 €
	Carte 10 animations (valable 1 an)	43,60 €	55,00 €	44.30 €	55.90 €
	1 Animation Aquabike	8,30 €	10,40 €	8.40 €	10.60 €
	Carte 10 animations Aquabike (valable 1 an)	55,00 €	67,50 €	55.90 €	68.60 €
	Mise à Disposition Vélo Aquabike	6,20 €	8,30 €	6.30 €	8.40 €
Structures Publiques	Ecoles Extérieures CSM sans pédagogie	Sans objet	2,50 €	Sans objet	2.50 €
	Groupes scolaires Primaires (par élève et par séance)	Sans objet	3,60 €	Sans objet	3.70 €
	Lycées (par élève)	Sans objet	3,60 €	Sans objet	3.70 €
	Collèges	129,70 € (forfait à la séance)	3,60 €	131.90 € (forfait à la séance)	3.70 € / élève
	ALSH (par enfant)		2,60 €		2.60 €

<u>Prix annexes</u>	Tarif CSM	Tarif Hors CSM	Nouveaux tarifs CSM	Nouveaux tarifs Hors CSM
Redevance d'utilisation du bassin payé par les maîtres-nageurs pour les leçons de Natation	2,60 €	2,60 €	2.60 €	2.60 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs du centre aquatique Intercommunal,
- APPLIQUE les nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2025.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Le 2 juillet, dans un contexte de canicule et de manière exceptionnelle, l'entrée au centre aquatique était gratuite.

M. Dominique RAYNAUD souhaite connaître le coût de la gratuité de cette journée.

M. Jean-Paul POUZADOUX estime une perte de recettes à hauteur d'environ 300 EUR.

SERVICE FONCTIONNEL - FINANCES

D202507018 BUDGET Général – Décision modificative n°3-2025

La présente décision modificative a pour objet de prendre en compte des ajustements budgétaires à mi- exécution afin d'ajuster les plans de financement pour faire aboutir les projets d'investissement inscrits au BP 2025 et prendre en compte des recettes nouvelles.

En investissement, le besoin de financement complémentaire concerne :

Le projet de phase 5 de la ZA La Varenne : la subvention DETR a été inférieure de 21 499 € à la somme sollicitée, ce qui se traduit par une subvention complémentaire au budget annexe ZA la Varenne

Le projet de contenant réutilisables pour le portage de repas : les dépenses supplémentaires s'élèvent à 29 901 € se traduisant :

- Par une subvention d'investissement complémentaire au budget restauration collective de 11 930 €
- Par une subvention d'investissement complémentaire au budget annexe portage de repas de 9 634 €
- Par une subvention d'exploitation complémentaire de 8 336 € au budget annexe portage de repas à domicile, correspondant au coût du film thermoscellable

L'augmentation des dépenses de maîtrise d'œuvre sur le **pôle enfance jeunesse intercommunal situé à Saint-Georges-de-Mons** suite à la fixation du forfait définitif de rémunération et l'engagement de la mission PRO. Ces dépenses se traduisent par une subvention d'investissement complémentaire au budget annexe enfance jeunesse de 67 650 €

L'augmentation des crédits du **projet "Itinérance en Combrailles"** et de l'équipement du cinéma avec une régie son et lumières pour 17 621 € de crédits supplémentaires

En fonctionnement, le besoin de financement complémentaire concerne:

- Une provision pour contentieux RH ce qui se traduit par une subvention d'exploitation exceptionnelle de 60 000 €

L'augmentation de l'enveloppe complémentaire d'investissement voirie :

Compte-tenu de la non obtention des subventions DETR sur les projets de voirie, il est proposé d'augmenter la dotation complémentaire d'investissement voirie des communes, avec une attribution supplémentaire de 150 000 € sur l'enveloppe complémentaire voirie.

Cette bonification aboutirait à doubler la fraction de l'enveloppe complémentaire de chaque commune.

Cette bonification exceptionnelle de la dotation voirie permettra de compenser partiellement la non obtention de la DETR pour les communes qui en avaient sollicité. Au titre de l'équité, les autres communes verront aussi leur compteur voirie crédités.

Ainsi selon la situation de chaque commune, cela aura pour effet d'atténuer le fonds de concours des communes, soit de supprimer le fond de concours, soit d'alimenter le compteur voirie au 31/12/2025.

Cette proposition se traduit comptablement par une diminution des subventions d'investissement à l'opération 1004 " VOIRIE" (fonds de concours des communes et DETR) compensée par une augmentation de l'autofinancement du budget intercommunal à hauteur de 150 000 €.

L'encaissement d'un rôle supplémentaire de fiscalité

Ces dépenses supplémentaires peuvent être financées par une recette supplémentaire exceptionnelle de fiscalité.

En effet, en mai 2025, l'Etat a notifié à l'EPCI le versement d'un rôle supplémentaire de CFE au titre des années antérieures (2021-2022 et 2023) pour un montant total 464 035 € (principalement entreprise Aubert et Duval).

Ce rôle supplémentaire est exceptionnel et non renouvelable (rattrapage années antérieures).

Les dépenses nouvelles de la présente décision modificative représentent un besoin de financement supplémentaire total de 346 670 €.

Le solde de 117 365 € est affecté à l'épargne de réserve au compte 60682, ce qui permettra :

- Soit d'ajuster les plans de financement d'ici la fin de l'année si besoin ou des dépenses de fonctionnement imprévues
- Soit alimenter l'épargne de réserve pour les investissements pour le futur mandat, venant s'ajouter à la somme de 1 063 000 € déjà inscrite au BP 2025

La DM N°3 se présente comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8068-020 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	117 365,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	117 365,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	256 835,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	256 835,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65736221-020 : Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm. non dotés perso. morale	0,00 €	21 499,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363-020 : Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	0,00 €	68 336,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	89 835,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73118-020 : Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	464 035,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	464 035,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	464 035,00 €	0,00 €	464 035,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	256 835,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	256 835,00 €
R-13241-1004-845 : VOIRIE COMMUNAUTAIRE	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €
R-13461-1004-845 : VOIRIE COMMUNAUTAIRE	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €
D-20415321-1042-020 : SUBVENTION INV CIAS	0,00 €	9 634,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20415331-1024-020 : RESTAURATION COLLECTIVE	0,00 €	11 930,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20415331-1030-020 : SUBVENTIONS EQUIPEMENTS BA CINEMA	0,00 €	17 621,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20415332-1033-020 : SUBVENTIONS EQUIPEMENT BA ENFANCE JEUNESSE	0,00 €	67 650,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	106 835,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	106 835,00 €	150 000,00 €	256 835,00 €
Total Général		570 870,00 €		570 870,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°3 sur le budget général selon les écritures et principes évoqués ci-dessus.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507019 BUDGET CINEMA – Décision modificative n°2-2025

Le plan de financement prévu pour l'acquisition d'équipements de régie, son et lumière doit être revu, tant en dépenses, qu'en recettes. La décision modificative ci-dessous permet de couvrir les dépenses supplémentaires pour le projet « Itinérance en Combrailles » à hauteur de 28 966€.

Cette dépense est partiellement compensée par une augmentation de la subvention LEADER pour 11 345€. La différence est financée par l'augmentation de la subvention d'investissement pour 17 621€.

La décision modificative N°2 se présente comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13178-317 : Autres subv. transf. Fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 345,00 €
R-13251-317 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 621,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 966,00 €
D-21351-317 : Install. générales ... des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	28 966,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	28 966,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	28 966,00 €	0,00 €	28 966,00 €
Total Général	28 966,00 €		28 966,00 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°2 sur le budget CINEMA.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507020 BUDGET annexe Enfance jeunesse – Décision modificative n°2-2025

La décision modificative vise à couvrir les dépenses de maîtrise d'œuvre supplémentaires pour le projet de construction du Pôle Enfance-Jeunesse sur la commune de Saint Georges de Mons à hauteur de 67 650€ et aux motifs suivants :

- MOE : fixation forfait définitif de rémunération sur les missions ESQ/APS/APD pour 12 898€
- MOE : Engagement de la phase PRO pour 54 752€

La DM N°2 se présente comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13251-12-331 : POLE ENFANCE JEUNESSE ST GEORGES DE MONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 650,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 650,00 €
D-2313-12-331 : POLE ENFANCE JEUNESSE ST GEORGES DE MONS	0,00 €	67 650,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	67 650,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	67 650,00 €	0,00 €	67 650,00 €
Total Général	67 650,00 €		67 650,00 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°2 sur le budget annexe Enfance Jeunesse.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507021 BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE – Décision modificative n°1-2025

La présente décision modificative vise à couvrir les dépenses supplémentaires pour le projet de « contenants réutilisables pour le portage de repas ».

Le service de Restauration collective prend à sa charge l'achat d'un tunnel de lavage et d'une thermoscelleuse. Le surcoût de 11 930 € est compensé pour une augmentation de la subvention d'investissement.

La décision modificative N°1 se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13151-1003-281 : MATERIEL DE CUISINE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 930,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 930,00 €
D-2188-1003-281 : MATERIEL DE CUISINE	0,00 €	11 930,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	11 930,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	11 930,00 €	0,00 €	11 930,00 €
Total Général		11 930,00 €		11 930,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°1 sur le budget RESTAURATION COLLECTIVE.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202507022 BUDGET annexe Zones d'Activités Intercommunales – Décision modificative n°2-2025

Afin de compenser la non obtention de la subvention de DETR, il convient de prévoir une subvention complémentaire depuis le budget général à hauteur de 21 499 €.

La DM N°2 se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-748371-81 : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	0,00 €	0,00 €	21 499,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	21 499,00 €	0,00 €
R-757361-81 : Subventions de fonct. de la collectivité de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 499,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 499,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	21 499,00 €	21 499,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire N°2 sur le budget Zones d'Activités Intercommunales.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

➤ Spectacle Gour de Tazenat

Un spectacle sur l'eau au Gour de Tazenat aura lieu le samedi 26 juillet 2025 à 17H avec la compagnie SURCOUF organisé par CSM. Ce même weekend se déroule la fête du Gour organisée par une association locale.

➤ Inauguration du terrain temporaire de résidences mobiles à Combronde

L'inauguration du terrain temporaire de résidences mobiles à Combronde aura lieu le jeudi 28 août à 16h. M. le Préfet et le Président du Département, signataires du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, ne seront pas présents mais seront représentés par Mme la Sous-Préfète et Mme Isabelle VALLEE, Vice-Présidente Département du Puy-de-Dôme en charge de l'habitat. Sont invités tous les conseillers communautaires et les membres de la commission HABITAT de CSM.

➤ Conférence des Maires

La Conférence des Maires aura lieu le lundi 8 septembre 2025 à 19H au Château des Capponi à Combronde. L'ordre du jour concernera la répartition du FPIC 2025.

➤ Conseil communautaire

Le Conseil communautaire de rentrée aura lieu le 18 septembre 2025 à 19H à Champs.

➤ Inauguration de l'EHPAD du Lac – Ancizes-Comps

L'inauguration de l'EHPAD aura lieu de jeudi 11 septembre 2025 sur place à 16H, en présence de Mme Cécile COURREGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Info post conseil : Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap sera finalement excusée.

➤ Festival des Possibles

Le Festival des Possibles aura lieu à Saint-Georges-de-Mons, le samedi 13 septembre dès 9H.

➤ Entretien des chemins de dessert des bois intercommunaux situés à Blot L'Eglise

Le Président indique que le devis établi par la société « AES » pour le débroussaillage des accotements et des fossés sur la voirie forestière des bois intercommunaux à Blot-L'Eglise a été signé en novembre 2024. AES avait annoncé une réalisation pour fin janvier/début février 2025. Compte-tenu des conditions climatiques particulièrement pluvieuses et des travaux de coupes de bois qui ont eu lieu sur le secteur, les travaux n'ont pu être réalisés aux dates prévues. L'entreprise AES doit réaliser les travaux à compter du 14 juillet (en même temps que des travaux pour la commune).

➤ ALSH

M. Bernard BOULEAU a appris par les enseignants de l'école de Blot L'Eglise que le personnel extrascolaire géré par CSM sur la pause méridienne changeait à la rentrée scolaire. Il s'interroge les raisons de ces changements surtout quand les agents rendent satisfaction.

Pour être totalement transparent, le Président indique cette question a également été posée par les représentants du personnel à l'occasion d'un CST. A ce jour lorsque qu'un agent est recruté il a vocation à intervenir potentiellement sur tous les sites intercommunaux. Après quelques années, les agents peuvent être amenés à changer de site en prenant en compte d'une part les besoins du service sur l'ensemble des sites et d'autres part les compétences et souhaits des agents. En

revanche, la communication préalable en direction des élus doit être améliorée, par exemple à l'occasion d'un conseil d'école. Il s'engage à une meilleure information des élus en amont. Enfin, même s'il y a un changement de personnel cela ne préjuge pas que cela fonctionne moins bien à l'avenir.

M. Bernard BOULEAU se réjouit que le chantier de la cuisine centrale de Blot l'Eglise ait débuté : les relations avec les entreprises et les services se passent bien. Cependant, il est surpris du chiffre diffusé sur les réseaux sociaux d'une capacité de production de 365 repas / jour.

Le Président précise que la cuisine a été redimensionnée à 320 repas / jour. Le projet APD sur la base de cette capacité a été validé lors d'un précédent conseil communautaire. Le redimensionnement à 320 repas/jour va permettre de répondre aux besoins des communes qui sont actuellement desservies par la cuisine centrale de la ville de RIOM.

➤ Ehpads

M. Dominique RAYNAUD demande où en est-on le recrutement du personnel des EHPADS et si CSM fait toujours appel aux sociétés d'intérim.

Le Président informe que les EHPAD ont toujours recours à des sociétés d'intérim pour assurer la continuité du service. L'objectif est bien de limiter le recours aux maximum l'intérim. Cela passe notamment par une réorganisation des plannings afin d'être plus attractif mais aussi par l'embauche d'une aide-soignante mutualisée entre les trois EHPAD qui a vocation à assurer les remplacements. Mais cette réorganisation ne pourra être pleinement effective qu'avec une équipe de direction complète et stable. Deux postes étaient effectivement à nouveau à pourvoir : le cadre de santé et le responsable hébergement (ce dernier vient d'être pourvu avec un arrivée prévue en septembre). Malheureusement, Combrailles Sioule et Morge n'échappe pas à la problématique nationale de difficultés de recrutement dans les EHPAD.

Information post-conseil : En 2024, le recours à l'intérim représentait sur les trois EHPAD un montant de 397 605 € (soit un taux de recours à l'intérim de 9 %). Comparativement au premier semestre 2024, le recours à l'intérim sur le premier semestre 2025 reste stable avec cependant des situations différenciées entre les EHPAD (– 27 % sur Manzat, - 15 % sur Combronde mais + 81 % sur Les Ancizes dont la moitié de l'augmentation est liée à la vacance de poste d'une Infirmière)

La séance est levée à 21H00.

Liste des délibérations du Jeudi 10 Juillet 2025

SERVICES FONCTIONNELS – RESSOURCES HUMAINES		23
D202507001	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2025	23
AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		28
D202507002	CAHIER DES CHARGES PARTICULIERES DE CESSION DE TERRAIN POUR LA VENTE A MTA HOLDING SUR LA ZAC DE L’AIZE 1 28	
D202507003	VENTE D’UN TERRAIN SUR LA ZONE D’ACTIVITES DE LA VARENNE A L’ENTREPRISE TERRAZUR	29
TRANSITION ECOLOGIQUE - GEMAPI.....		30
D202507004	RECUPERATION DE LA CHALEUR INDUSTRIELLE D’AUBERT & DUVAL - ÉTUDE DE FAISABILITE D’UN RESEAU DE CHALEUR – DEMANDE DE SUBVENTION	30
D202507005	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERTS PCAET	31
D202507006	AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC EOLIEN DES COTES DE LA SOCIETE ECCO	32
HABITAT - URBANISME		35
D202507007	PLAN DEPARTEMENTAL DE L’HABITAT - PDH	35
ENFANCE - JEUNESSE.....		37
D202507008	MARCHE N°2025-04 DE TRANSPORTS DES ELEVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VERS LES EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX.....	37
CULTURE - TOURISME		39
D202507009	TARIFS CINEMA INTERCOMMUNAL LA VIOUZE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025.....	39
D202507010	TARIFS SALLE DE SPECTACLE LA PASSERELLE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025	40
D202507011	MARCHE N°2025-06 ACQUISITION DE MATERIEL MOBILE ECLAIRAGE SON ET LUMIERE DANS LE CADRE DU PROJET « ITINERANCE EN COMBRAILLES » - AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE	40
INFRASTRUCTURES – VOIRIE – EQUIPEMENTS SPORTIFS.....		41
D202507012	AMENDE DE POLICE 2025 : AMENAGEMENT DE SECURITE A CHARBONNIERES-LES-VIEILLES- RD16 ET RD19 41	
D202507013	AMENDE DE POLICE 2025 : AMENAGEMENT DE SECURITE A SAINT-GEORGES-DE-MONS - RD90.....	42
D202507014	AMENDE DE POLICE 2025 : AMENAGEMENT DE SECURITE A COMBRONDE	43
D202507015	CREATION D’UN POLE ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL A SAINT-GEORGES DE MONS	44
D202507016	CREATION D’UN POLE ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL A SAINT-GEORGES DE MONS – AVENANT N°1 POUR FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D’ŒUVRE SUITE AU CHIFFRAGE APD	48
D202507017	TARIFS CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025	48
SERVICE FONCTIONNEL - FINANCES.....		50
D202507018	BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°3-2025.....	50
D202507019	BUDGET CINEMA – DECISION MODIFICATIVE N°2-2025	52
D202507020	BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE – DECISION MODIFICATIVE N°2-2025	53
D202507021	BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE – DECISION MODIFICATIVE N°1-2025	53
D202507022	BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES INTERCOMMUNALES – DECISION MODIFICATIVE N°2-2025	54

Signatures des membres présents au conseil communautaire du
Jeudi 10 juillet 2025

Le Président,
M. GUILLOT Sébastien

La Secrétaire de séance,
Mme BISCARAT Catherine

Les membres du conseil communautaire :

ANTUNES Fernand Les Ancizes-Comps	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BISCARAT Catherine Pouzol
BERTIN Christine Combronde	BLANC Sébastien Loubeyrat	BONNET Grégory Montcel	BOULEAU Bernard Blot-l'Eglise
BROMONT André Lisseuil		CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles
CHARBONNEL Pascal Teilhède	COUCHARD Olivier Manzat	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat
DA SILVA Sidonio Saint-Angel	DESGEORGES Céline Saint-Georges-de-Mons	DOSTREVIE Corinne Manzat	ESPAGNOL Alain Combronde
FABRE Jean Louis Davayat	FRADIER Alain Yssac-la-Tourette	GALTIER Jean-Michel Beauregard-Vendon	GARRACHON Annie Les Ancizes-Comps

GAY Laetitia Beauregard-Vendon	GEORGES Denis Beauregard-Vendon	GRIVOTTE Jean-Michel Combronde	
LEFOUR Maryse Saint-Georges-de-Mons	LESCURE Bernard Marcillat	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps	
MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps Procuration à Mme Annie GARRACHON	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERRET Delphine Combronde	PERRIN Julien Saint-Georges-de-Mons
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux	PORTE Jean-Luc Jozerand	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	RAFFIER Christian Saint-Quintin-Sur-Sioule
RAYNAUD Dominique Saint-Georges-de-Mons	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	ROUGIER Laetitia Châteauneuf-Les-Bains	SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule
SOULIER Gérard Vitrac	VENEAULT Gérard Saint-Hilaire-La-Croix		

**Ledit procès-verbal en date du 10 juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité lors du conseil
communautaire en date du à**